

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems; contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

FEVRIER 1742.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de
Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLII.

*Avec Privilege de Sa Sacree Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr' autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 42. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûe par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume sous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contiens à présent 24. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. vol.

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Fevrier 1742.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Litterature.

- I. **L**A réputation que le JOURNAL DES SAVANS a universellement acquise, dispense de prévenir le Public sur ce qu'il doit penser de cet Ouvrage. Un travail assidu & suivi pendant près de quatre-vingts ans de la part des plus habiles gens qui y ont été successivement employés, a porté ce Livre à un point d'utilité que personne n'ignore. On le regarde comme une Bibliothèque entiere, qui met sous les yeux du Lecteur une quantité innombrable de Livres, & par le moyen de laquelle il peut les connoître suffisamment pour en tirer beaucoup de fruit, ou se mettre en état de choisir plus sûrement les Livres dont il est bien-aisé de se pourvoir.

Quelque répandu que soit cet excellent Ouvrage, on fait cependant qu'il y a encore un grand nombre de Savans & de Curieux qui n'en sont pas pourvûs; soit parce que n'ayant

pas eu les commencemens, ils ont négligé d'en acquérir les suites ; soit aussi que la multiplicité des volumes qui se sont accumulés, ou la rareté de quelques-unes des anciennes années, ayant infiniment enchéri la totalité de l'Ouvrage, le grand prix les ait effrayés.

Ces raisons ont persuadé que le Public verroit avec plaisir, qu'on se mit en état de lui procurer quelques exemplaires de la collection entière de tout ce qui a paru jusqu'ici du JOURNAL DES SAVANS, à un prix fort inférieur à celui où il a pu l'avoir précédemment. C'est l'unique but que s'est proposé en ceci le Sr. Briasson, Libraire à Paris, par les conditions suivantes ; & il croit avoir d'autant plus lieu d'espérer qu'il réussira, qu'il y a peu d'apparence que l'on réimprime jamais cet Ouvrage en entier, lequel deviendra un jour aussi cher, qu'il sera rare.

Voici donc les conditions concernant cette collection du JOURNAL DES SAVANS, depuis l'année 1665. où il a commencé, jusques & compris l'année 1741. avec tous les Supplémens, en 63. volumes *in quarto*.

C O N D I T I O N S.

BRIASSON, Libraire à Paris, ayant acheté dans le Fonds de feu le Sr. Witte, Libraire à Paris, tout ce qui restoit des anciens Journaux des Savans, fait présentement réimprimer quelques volumes qui étoient devenus très-rares, & par là il fera en état d'en faire un petit nombre d'Exemplaires complets. Il propose de les fournir à ceux qui les arrheront par avance, à quatre cens cinquante livres l'Exemplaire en feüilles.

Cette somme sera payée en dix payemens,
aux

<i>des Princes &c.</i> Fevrier 1742.	83
aux termes marqués ci-après. Savoir : En assurant l'Exemplaire d'ici au premier Avril 1742.	36. liv.
Au premier Avril 1742. en recevant les années 1665. jusques & compris 1688. avec les Supléments de Mr. Denis, pour 1672. 1673. & 1674. en 7. volumes.	36. liv.
Au premier Juin 1742. en recevant les années 1689. jusques & compris 1695. en 7. volumes.	48. liv.
Au premier Septembre 1742. en recevant les années 1696. jusques & compris 1702. en 7. volumes.	48. liv.
Au premier Decembre 1742. en recevant les années 1703. jusques & compris 1707. avec le Supplément de 1707. en 6. volumes.	48. liv.
Au premier Mars 1743. en recevant les années 1708. jusques & compris 1712. avec les Supléments de 1708. & 1709. 7. volumes.	48. liv.
Au premier Juin 1743. en recevant les années 1713. jusques & compris 1718. en 6. volumes.	48. liv.
Au premier Septembre 1743. en recevant les années 1719. jusques & compris 1724. en 6. volumes.	48. liv.
Au premier Decembre 1743. en recevant les années 1725. jusques & compris 1732. en 8. volumes.	48. liv.
Au premier Mars 1744. en recevant les années 1733. jusques & compris 1741. en 9. volumes.	42. liv.

Total. 63. vol. 450. liv.

Ceux qui désireront profiter de l'avantage de ces conditions, sont priés de faire assurer promptement leurs Exemplaires chez ledit BRIASSON, parce qu'il ne pourra fournir que fort peu d'Exemplaires, & que s'il lui en reste, il se réserve de les vendre 300. livres en feüilles.

Ceux qui auront arrêté des Exemplaires, seront tenus de les retirer entièrement dans tout le courant de l'année 1744. passé lequel tems, ce qu'ils auront donné par avance, sera perdu pour eux. C'est une condition expresse sans laquelle le Libraire n'auroit pas proposé un avantage si considérable.

On pourra s'adresser à Paris chez BRIASSON, Libraire, rue St. Jacques à la Science & à l'Ange Gardien, aussi chez le Sr. CHAUBERT, Libraire, Quay des Augustins, à Paris; & chez le Sr. ANDRÉ CHEVALIER, Libraire à Luxembourg.

II. L'Académie Royale des Sciences à Paris faisant le 15. Novembre sa rentrée publique, comme l'avoit fait le jour précédent l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, Mr. le Chancelier, le Comte de St. Florentin, Secrétaire d'Etat, & Mr. d'Argenson, Intendant de Paris, y assisterent. Mr. de Maupertuis, & Mr. le Monnier, fils, y lûrent chacun un Discours sur les influences de la Lune, & démontrèrent combien elle pouvoit servir pour découvrir la longitude. Mr. Terrin, Medecin, y lut une Dissertation des plus curieuse sur la voix humaine : Il démontra, qu'elle étoit un instrument à corde & à vent; ce qui est une chose impossible dans la Musique : Il prouva par plusieurs expériences, que les muscles & les tendons

dans du gosier, même après la mort, sonnent & font du bruit lorsqu'on les pince avec les doigts, indépendamment de l'air qui passe dans la glote. Il assura l'avoir éprouvé sur le cadavre d'une femme, sur celui d'un homme, & sur des animaux. Il ajouta qu'il feroit sentir la différence des tons à un homme sourd, en lui faisant mettre le doigt sur une espece d'enfoncement ou de trou que nous avons à la gorge; parce que, lorsqu'on chante, le doigt y entre & s'y enfonce plus ou moins, à mesure que les muscles & les tendons s'allongent & se raccourcissent, pour faire des tons aigres & moins élevés. Il finit en disant, que bien des gens chantent dans les ruës & au Lutrin des Eglises de Village, sans y employer tout ce qui sert à la voix, comme la glote, les muscles, le larinx, & les rubans tendineux, parce que nous avons dans le gosier deux choses, dont une seule suffit pour faire du bruit, la voix étant un instrument à corde & à vent.

III. L'Ombre est encore le mot de l'Enigme du mois dernier.

E N I G M E.

JE nais dès que je suis conçuë:
Que j'aïlle par Bourgs, par Châteaux,
Sans qu'il me faille de chevaux,
Dans un instant j'y suis renduë.

*Lorsque je manque, hélas! tant pis.
C'est un présage qu'on est pris;
Je suis sans membres, sans visage,
Aussi mon pere est tout esprit:
Je donne toujours du courage,
Si quelqu'un parle, ou s'il écrit.*

La Clef du Cabinet

Sans moi l'on ne fait nulle affaire ;
Si je viens à me retirer ,
On commence à mal augurer
De tout ce qu'on prétendoit faire.

Je ne regne qu'un certain tems ,
Tantôt un jour , tantôt dix ans ;
Je ne possède rien au monde :
Cependant quand on me perd ,
Soit sur la terre , ou soit sur l'onde ,
On attend un mechant dessert.

Aspire-t-on à quelque charge ?
Veut-on arriver à bon port ?
Jusqu'à ce qu'on sache son sort ,
Fouvre à l'esprit un champ bien large.

On a beau se fonder sur moi ,
Je trompe sans savoir pourquoi ;
Combien a-t-on vû de personnes
S'imaginer par mon moyen
Fouvoir obtenir des couronnes ,
Et cependant ne gagner rien ?

Je suis vaine ; c'est l'épithete
Qu'on me donne cent fois le jour ;
Lorsque par quelque mauvais tour ,
Rien ne va comme on le projette.

Je tâche ici de me cacher ,
Mon nom tient ton ame incertaine ,
En le cherchant s'il fait ta peine ,
C'est moi qui te le fais chercher.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. Par ce qui s'est passé à l'ouverture du Parlement, il ne paroît pas qu'on ait été dans de trop justes idées, lorsqu'on a dit, comme nous l'avons fait le mois dernier page 69. « qu'il étoit manifeste qu'on » ne tenteroit rien pour la Reine de Hongrie, » & qu'on se contenteroit de ce qu'on lui » avoit fait tenir en argent &c. » Le danger dont l'équilibre de l'Europe est menacé, & dont l'Angleterre ne manqueroit pas de ressentir de mauvais effets, semblent avoir déterminé la Cour au parti que lui prescrivent les engagements avec l'auguste Maison d'Autriche; & la supériorité qu'elle a de nouveau dans le présent Parlement, donne tout le poids nécessaire à ses résolutions. La Harangue du Roi prononcée du Trône au jour indiqué, répand de grandes lumières sur ce qui sera mis en œuvre dans la suite; & si tous les points qu'on crut y voir inferés, ne le sont pas, tel, entr'autres que la Neutralité pour l'Electorat d'Hannover, il en est, que la Couronne pense ou affecte de ne rien traiter qui ne soit directement de son ressort. Entrons en matière.

L'Élection d'un Orateur fut ce qui a précédé l'ouverture du nouveau Parlement. Le Roi s'étoit rendu le 12. Decembre à la Chambre des Pairs pour sujet de cette élection, où revêtu de ses ornemens royaux, & placé sur son Trône avec

*Election
d'un Ora-
teur.*

avec les cérémonies ordinaires, le Chevalier Charles Dalton, Gentilhomme Huissier de la verge noire, fut envoyé aux Communes avec un message qui les appelloit au pied du Trône. Les Communes étant venues, le grand Chancelier leur signifia par ordre de S. M. que son bon plaisir étoit qu'elles retournassent dans leur Chambre, & y choisissent un Orateur; ce qu'elles firent, & leur élection unanime tomba derechef sur Mr. Arthur Onslow, qui a rempli cette place avec beaucoup d'approbation dans le dernier Parlement. On a remarqué le jour que le Roi se rendit au Parlement, pour signifier à la Chambre Basse qu'elle eut à se choisir un Orateur, que cette Chambre étoit plus nombreuse, qu'on ne l'avoit vûe depuis près de 20. ans en pareille occasion, y ayant 470. Membres, dont plus de la moitié étoit pour le parti de la Cour; ce qui persuada que ce parti l'emporteroit de nouveau sans contredit sur celui de la Nation, comme la chose s'est trouvée en effet.

II. Le 15. jour fixé pour l'ouverture du Parlement, le Roi se rendit vers les deux heures après-midi à la Chambre des Pairs, & y ayant mandé les Communes qui lui presenterent Mr. Arthur Onslow leur Orateur, il fit aux deux Chambres la Harangue, dont voici la traduction.

Harangue
du Roi
d'Angleterre
à son
Parlement.

*C'*est toujours une grande satisfaction pour moi de vous voir assemblés en Parlement, particulièrement dans une conjoncture où la situation des affaires rend vos conseils & votre assistance si nécessaires, & sur-tout lorsque la circonstance des nouvelles élections me fournit une occasion de savoir plus immédiatement le sentiment & la disposition de mon peuple en général, par le moyen de ses représentans, dont le choix s'est fait dans un

tems qui a été accompagné d'une si grande variété d'incidens de la dernière conséquence & attente, & de plus pendant le cours de la guerre où nous sommes engagés contre la Couronne d'Espagne : Guerre juste & nécessaire en elle-même, dans laquelle je suis entré par l'avis réitéré des deux Chambres du Parlement, & qu'on m'a recommandé, en particulier, de porter en Amérique ; ce qui a été mon principal soin. C'est pourquoi, je ne puis douter que vous ne vous soyez assemblés dans des sentimens remplis de notre situation présente, & que vous ne soyez préparés à me donner des avis qui puissent le mieux contribuer à l'honneur & au véritable intérêt de ma Couronne & de mes Royaumes.

Vous aurez sans doute remarqué, avec une attention convenable aux circonstances, les dangers éminens qui menacent l'Europe & plus immédiatement les parties du Continent qui se trouvent obligés de résister aux Puissances formidables confédérées pour le renversement ou l'abaissement de la Maison d'Autriche. L'appréhension de ces choses fut communiquée au dernier Parlement, lorsque les deux Chambres exprimèrent le grand intérêt qu'elles prenoient aux troubles qui s'éleverent alors dans les domaines Autrichiens, & lorsqu'elles prirent en faveur de la Reine de Hongrie, les résolutions les plus fortes pour le maintien de la Pragmatique-Sanction, & pour la conservation de la Balance du pouvoir, de la paix, & des libertés de l'Europe. Et si d'autres Puissances, qui étoient dans les mêmes engagemens que moi, avoient répondu aux justes esperances qu'elles avoient données si solennellement, le soutien de la cause commune auroit rencontré moins de difficultés.

Depuis la mort du dernier Empereur, je me

suis

suis attaché, conformément à l'avis de mon Parlement, à soutenir la Maison d'Autriche. J'ai cherché par les raisons les plus propres & les plus convaincantes, à porter d'autres Puissances, également engagées avec moi & unies par l'intérêt commun, à concerter les mesures qu'une conjoncture si importante & si critique requéroit. Et lors qu'un accommodement m'a paru être nécessaire; j'ai travaillé à reconcilier des Princes, dont l'union auroit été le moyen le plus efficace de prévenir les inconvéniens qui sont arrivés, & le meilleur garant pour l'intérêt & la sûreté du tout.

Quoique mes efforts n'aient pas encore eu l'effet désiré, je dois espérer, que le juste sentiment d'un danger commun & approchant, produira un changement plus favorable dans les conseils des autres nations. Dans cette situation il est nécessaire, que nous nous mettions en état de profiter de toutes les occasions qui se présenteront pour maintenir les libertés de l'Europe, pour assister & soutenir nos amis & nos alliés, en tel tems & de telle manière que l'exigence & les circonstances des affaires le requèreront, & pour repousser tous les attentats auxquels on pourroit se porter contre moi & mes domaines, ou contre ceux qui nous touchent le plus près, & que nous sommes engagés par honneur & par intérêt à défendre & à soutenir.

Messieurs de la Chambre des Communes.

J'ai ordonné que les états des dépenses pour le service de l'année prochaine, fussent remis devant vous : Et je dois vous prier de m'accorder des subsides tels que les circonstances des affaires le demandent. Vous pouvez être assurés, qu'on les employera exactement aux usages pour lesquelles ils seront accordés.

MYLORDS ET MESSIEURS,

J'Ai reçu, pendant le cours de mon regne, tant de preuves de la fidélité & de l'affection de mon Parlement pour ma Personne & mon Gouvernement, & de son zèle pour le bien de la Nation & le soutien de la cause commune, que je m'en promets, avec la plus grande raison, la continuation dans la conjoncture présente. Il n'y a jamais eu de tems où votre unanimité, votre vigueur & votre expédition dans les affaires publiques, aient été nécessaires pour d'aussi grands objets que ceux qui sont à présent devant vous. Pour moi, je ferai ce qui est de mon devoir. Qu'au surplus, il paroisse par vos procédures & par vos résolutions, que vous êtes remplis de ce juste & véritable intérêt que leur importance exige.

Le Roi s'étant retiré, les deux Chambres ont pris en considération les points de la Harangue, & ont été assemblées fort tard, sur l'Adresse de remerciement à présenter à Sa Maj. On en a lû le projet. De grands débats se sont élevés à cette occasion. Le Comte de Malton a insisté dans la Chambre des Pairs sur ce qu'on témoignât au Roi la sensibilité qu'avoit la Chambre des foins qu'il s'étoit donnés pour l'avantage de la cause commune : Il a été appuyé par le Duc de Richmond, le Duc de Dorset, le Comte de Willmington, & par les autres Seigneurs du parti de la Cour. Le Comte de Chesterfield a soutenu qu'il ne falloit entrer dans aucun détail des points sur lesquels rouloit la Harangue du Roi; qu'il étoit convenable de remercier S. M. mais qu'il falloit le faire en termes généraux. Il a été secondé par le Duc d'Argile, le Lord Carteret, le Lord Bathurst, le Comte d'Abingdon, & par les autres Seigneurs du

parti

*Débats dans
les deux
Chambres.*

parti contraire. Les premiers se sont étendus sur la satisfaction qu'une Harangue si gracieuse devoit causer à toute la Nation; sur la confiance que le Roi témoignoit à son Parlement; & sur l'exposition naturelle que S. M. y faisoit de la conduite qu'elle a tenuë à l'occasion des affaires générales. Les autres, au contraire, ont relevé chaque point de la Harangue, d'une maniere conforme à leurs sentimens. Les mêmes débats ont été dans la Chambre des Communes. Le Chevalier Robert Walpole s'y est distingué, comme à l'ordinaire, dans le parti de la Cour. Il a employé toute sa réthorique; & de très-fortes raisons pour faire voir que le Roi avoit tenu, soit à l'occasion de la guerre d'Amérique, soit à l'occasion des affaires générales de l'Europe, la seule conduite qu'il dépendoit de lui de tenir; & qu'ainsi il étoit bien juste de marquer à S. M. la sincère reconnoissance qu'on en avoit. Mr. Shippen, & plusieurs autres Membres du parti opposé ont combattu avec force les raisons du Chevalier Walpole. Leur opinion fut aussi, qu'il suffisoit de présenter une Adresse de remerciement au Roi, sans entrer dans aucun détail des affaires générales. On en est enfin venu à recueillir les voix, & la Cour a trouvé que son parti l'avoit de nouveau emporté par une supériorité de 30. voix dans la Chambre des Pairs, & de 90. dans celle des Communes. La résolution fut prise ensuite de présenter une Adresse au Roi, pour remercier S. M. de sa très-gracieuse Harangue émanée du Trône; pour reconnoître le principal soin qu'elle a eu de porter la guerre en *Amérique*, selon la recommandation de son Parlement; pour témoigner une entière dispo-

*Résolution
des deux
Chambres.*

sition à contribuer par leurs avis, à l'honneur & à l'intérêt de la Couronne, & de ces Royaumes; pour faire connoître que les dangers éminens qui menacent l'Europe, & le dessein formé pour le renversement ou l'abaissement de la Maison d'Autriche, n'ont point échappé à leur attention; pour assurer qu'elles prennent toujours le même intérêt au soutien de cette Maison, & à celui de la Reine de Hongrie, au maintien de la *Pragmatique Sanction*, & à la conservation de la Balance du Pouvoir, de la Paix, & de Libertés de l'Europe; pour exprimer leur reconnoissance de la manière dont le Roi s'est attaché, depuis la mort du dernier Empereur, & conformément à l'avis de son Parlement, à soutenir la Maison d'Autriche, & de tout ce que S. M. a fait en conséquence; pour témoigner aussi leur espérance, que le juste sentiment d'un danger commun & approchant produira un changement plus favorable dans les conseils des autres Nations; & pour déclarer enfin, qu'elles mettront le Roi en état de profiter de toutes les occasions qui se présenteront pour maintenir les libertés de l'Europe, assister & soutenir les amis & alliés de la Grande-Bretagne, & repousser tous les attentats qui pourroient être formés contre S. M. & contre ses Domaines.

Voilà quels furent les débats & la résolution sur la Harangue du Roi, & l'Adresse à lui présenter. Les Seigneurs qui ont opiné pour une Adresse différente de la résolution qu'on vient de rapporter, ont paru, mais sans effet, dans le dessein de protester contre le refus qui en a été fait. La Chambre des Seigneurs ne laissa pas que d'aller

le 16. en corps presenter son Adresse de remerciement ; en voici la traduction.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN.

Adresse de
la Chambre
Haute au
Roi.

Nous les très-dévoies & très-fideles Sujets de Votre Majesté, les Seigneurs Spirituels & Temporels, assemblés en Parlement, supplions, qu'il nous soit permis de remercier très-humblement Votre Majesté de la très-gracieuse Harangue qu'Elle nous a faite de son Trône, & de lui presenter nos félicitations sincères & remplies de joye sur son heureux retour en ce Royaume.

La guerre juste & nécessaire dans laquelle V. M. est engagée contre la Couronne d'Espagne, est d'une si grande importance pour le commerce, la navigation & l'avantage de vos Royaumes, que c'est avec la plus vive reconnoissance, que nous remarquons la grande attention que V. M. témoigne avoir eüe de la pousser avec vigueur. Nous espérons, que moyennant la bénédiction de Dieu sur les armes de V. M. cette guerre sera suivie d'un succès égal à la justice de votre cause, & aux souhaits ardens de vos peuples.

Votre Majesté a représenté si justement les dangers auxquels l'Europe est exposée dans cette conjoncture délicate, qu'ils doivent exciter dans un chacun, l'attention la plus convenable aux circonstances. Nous ne pouvons qu'être extrêmement touchés des fâcheuses conséquences qui pourroient s'ensuire des desseins & des entreprises formées pour le renversement ou l'abaissement de la Maison d'Autriche, & lesquelles menacent la cause commune, de dangers si apparens.

Dans cette situation, il nous convient de reconnoître avec des cœurs pleins de gratitude, la bonté Royale qu'a eüe V. M. de faire paroître un désir si sincère & un si grand égard pour les avis de son
Parlement.

Parlement. V. M. peut y faire fonds avec la confiance la mieux fondée; sure comme elle est, de la fidélité & de l'affection de son Peuple. Nous supplions qu'il nous soit permis d'assurer V^ôtre Maj. que nous ne manquerons pas de prendre dans la considération la plus sérieuse, les affaires importantes, dont il lui plaît de faire mention, & d'offrir à V. M. de la maniere la plus dévouée, les avis qui nous paroîtront les plus propres à l'honneur & au véritable intérêt de v^ôtre Couronne & de vos Royaumes.

Nous sommes très-persuadés que la conjoncture présente des affaires exige de nous cette unanimité, cette vigueur & cette activité que V^ôtre Majesté nous recommande si sagement; & nous lui donnons très-sincèrement les plus fortes assurances, que nous concourrons vigoureusement, & de bon cœur, à toutes les mesures justes & nécessaires, à la défense & au soutien de V^ôtre Majesté, au maintien de la Balance & des Libertés de l'Europe, & pour le secours de nos Alliés.

Comme la fidélité & l'affection pour V^ôtre Maj. sont affermiées en nous par des principes inébranlables, nos cœurs en ressentent à présent des impressions si fortes & si vives, que nous ne pouvons manquer de mettre à profit cette occasion d'approcher de v^ôtre Personne Royale, pour renouveler à V. M. les protestations de nôtre fidélité constante & inviolable. Nous promettons à V. M. avec un zèle & une fidélité, qui ne s'affoibliront jamais, que nous employerons tous nos efforts, aux dépens de ce qui nous est le plus cher, pour la défense & la conservation de v^ôtre Personne & de v^ôtre Gouvernement, & pour le maintien de la succession Protestante dans v^ôtre Maison Royale, puisque de sa continuation dépend, après Dieu, le soutien de

la Religion Protestante & des Libertés de la Grande-Bretagne.

Le Roi répondit en ces termes.

M Y L O R D S ,

JE vous remercie de bon cœur de votre Adresse fidèle & affectionnée. Le zèle avec lequel vous êtes déclarés pour ma défense & mon soutien, & pour maintenir les Libertés de l'Europe & assujétir nos Alliés, me donne une très-grande satisfaction. Vous pouvez compter sur mes égards constans pour les avis de mon Parlement, & que je m'appliquerai toujours fortement au véritable intérêt de ma Couronne & de mes Royaumes.

Les Communes ne présenterent leur Adresse au Roi que le 21. Nous lui devons également une place; voici ce qu'elle renferme.

Adresse de
la Cham-
bre Basse.

Nous les très-dévoïés & très-fidèles Sujets de V. M. les Communes de la Grande-Bretagne, assemblées en Parlement, supplions qu'il nous soit permis de la féliciter sur son heureux retour dans ce Royaume, & de lui témoigner nos sincères remerciemens de la gracieuse Harangue qu'il lui a plu de nous faire de son Trône. C'est, en même-tems, avec des cœurs remplis de zèle & de reconnoissance, que nous déclarons combien nous sommes pénétrés des égards & de l'attention de V. M. pour l'honneur & l'intérêt de cette Nation.

Les grands & approchans dangers qui menacent l'Europe, dans la conjoncture difficile & épineuse où se trouvent présentement les affaires, ont été représentés par Votre Majesté à son Parlement, pour en avoir l'avis & le secours, avec des sentimens si paternels, avec tant d'affection pour vos Peuples.

avec

avec une si grande confiance dans vos fidèles Communes, & avec un soin si appliqué au bien général de l'Europe, que ces considérations ne sauroient manquer d'exciter en nous un juste retour pour la bonté & la condescendance de V. M. C'est pourquoi nous l'assurons, de la maniere la plus forte, que toutes les fois que ces grandes affaires seront renvoyées à la délibération de notre Chambre, nous donnerons à V. M. des avis tels qu'il convient à des Sujets fidèles & dévoués de les donner, & que nous lui fournirons les secours les plus propres à contribuer au véritable intérêt de sa Couronne & de ses Royaumes.

Et afin de répondre à des vûes si justes & si convenables, nous accord-rons à Votre Majesté des Subsidés qui puissent suffir à la mettre en état, non seulement d'être prête à soutenir ses amis & ses Alliés, en tel tems & de telle maniere que l'exigence & la circonstance des affaires le requèreront; mais aussi pour résister & s'opposer à toutes les entreprises qu'on voudroit former contre Votre Majesté, votre Couronne & vos Royaumes, ou contre ceux qui étant engagés avec Elle, par la foi des Traitez, ou unis par l'int-rêt & le danger commun, seront disposés à prendre les mesures qu'on jugera nécessaires & convenables au maintien de l'équilibre entre les Puissances de l'Europe.

Le Roi repondit à cette Adresse dans des termes fort gracieux. Aussi Sa Majesté a-t-elle à s'applaudir de la supériorité du parti de la Cour, qui est d'autant plus remarquable, que le parti opposé sembloit pouvoir le flatter un mois auparavant, que cette supériorité seroit de son côté. N'abandonnons pas encore le Parlement. Le Public a été jusqu'ici trop attentif à ce qui

se passeroit dans son commencement , pour s'en tenir simplement à la Harangue & aux Adresses qu'on vient de lui présenter. Les délibérations qu'il y a eûs depuis dans les deux Chambres , sont d'importance , sur tout depuis le 26. Decembre. On pourra le remarquer par le peu que nous en allons dire.

Délibérations sur des sujets de conséquence.

III. Le parti contraire à celui de la Cour , qu'on nomme le parti de la Nation , mit le 27. en question dans la Chambre des Pairs , si le grand nombre de Troupes qui sont à la solde de la Couronne , avoit rendu tous les services qu'on avoit lieu d'en attendre ; si ces Troupes avoient été employées dans des endroits où leurs services pouvoient être utiles ; si les Généraux avoient eu des commandemens dans lesquels ils pussent contribuer à cette utilité ; & si le grand nombre de Vaisseaux de guerre qui sont en commission justifioit le bur pour lequel on avoit fait des armemens si considérables. Le parti de la Cour repondit à ces differens points avec beaucoup de solidité. Il y eut de part & d'autre des débats très-vifs , qui furent cependant suivis d'une décision ; & cette décision fut

« qu'on présenteroit une Adresse au Roi , pour
 » le prier de faire remettre à la Chambre une
 » liste de toutes les Troupes de Terre qui sont
 » à la solde de la Grande-Bretagne , avec une
 » spécification des endroits où elles sont employées ; une liste de tous les Généraux qui
 » sont au service de la même Couronne , en
 » spécifiant les lieux dans lesquels ils commandent ; & enfin une liste des Vaisseaux de
 » guerre qui sont en commission , avec la spécification des endroits où les Amiraux sont
 » employés , & des services qu'ils y rendent. »

Le

Le 29. le même parti opposé qui, dans la Chambre des Communes, venoit de triompher dans un point; savoir, en celui d'avoir choisi le Docteur Lee pour Président d'un Comité où l'on jugeroit des élections irrégulièrement faites, insista sur l'examen des articles suivans: « Quel fruit on avoit retiré du long séjour « de l'Escadre du Contre-Amiral Haddock sur « les côtes d'Espagne, de même que de l'envoi « d'autres Escadres, & des armemens qui « avoient été faits pour exercer des hostilités « contre les Espagnols, défendre le Commer- « ce, & protéger la Navigation des Sujets de « la Grande-Bretagne; de quel succès avoit été « l'entreprise du Vice-Amiral Vernon sur Car- « thagene, & quels étoient les inconvéniens « ou les circonstances qui l'avoient obligé de « lever le Siège de cette Place. » De fortes raisons ont été alléguées de part & d'autre, & exposées avec autant de solidité que d'éloquence. Ce qui a été conclu là dessus, est « Que « la Chambre des Seigneurs présenteroit une « Adresse au Roi, pour le supplier de faire re- « mettre devant elle une copie des ordres & des « instructions envoyés au Contre-Amiral Had- « dock, depuis le 21. Juin 1740. (vieux stile) « jusqu'à présent, au sujet des hostilités qu'il « devoit exercer contre les Espagnols; une copie « des ordres & des instructions donnés pour le « même sujet au Vice-Amiral Norris & à d'au- « tres Amiraux, dans les années 1740. & de « 1741. ; une copie exacte de la relation que « le Vice-Amiral Vernon & le Général-Major « Wentworth ont envoyée à la Cour touchant « la levée du Siège de Carthagene; le détail « des opérations auxquelles les Troupes de «

» Terre & celles de Marine ont été employées
 » à cette expédition, & les copies des ordres
 » & des résolutions que le Conseil de guerre
 » leur a délivrés pour ces opérations, &c. »
 En même-tems il fut ordonné « Que les Com-
 » missaires de l'Amirauté remettroient devant la
 » Chambre une liste des Vaisseaux de guerre
 » qui ont été employés depuis le commence-
 » ment de la présente guerre contre l'Espagne,
 » & une liste des Navires armés qui ont servi,
 » depuis le même tems ; à défendre le Com-
 » merce, & à protéger la Navigation des Sujets
 » de la Grande-Bretagne, de même que les
 » copies des relations & des journaux envoyés
 » par les Commandans de ces Navires. » Les
 Seigneurs se sont ensuite ajournés jusqu'au 5.
 Janvier ; & les Communes ont conclu aussi
 qu'il seroit présenté de leur part une Adresse
 semblable à celle des Seigneurs, sur les raisons
 alléguées dans leur Chambre.

IV. La Cour reçut au mois de Decembre de
 Peterbourg la ratification du Traité d'Alliance
 défensive que le Roi a conclu depuis quelque-
 tems avec la Russie. Les conditions de ce Traité
 paroissent très-avantageuses pour les deux
 Puissances, lors de la conclusion ; mais il est
 arrivé depuis peu un si grand événement en
 Russie, qu'on sera curieux d'apprendre si le Traité
 sera gardé sur le même pied par la Souveraine qui
 gouverne actuellement cet Empire du Nord, qu'il
 fut fait au nom du jeune Czar Jean, déchu de
 de sa Souveraineté, comme nous le dirons en
 son lieu. Quoiqu'il en soit, le Traité dont il est
 question, & dont on n'avoit pas vû jusqu'ici
 les articles, garanti à l'Empereur de Russie,
 (car c'est ainsi qu'on appelloit le Czar) les
 Etats

Etats dont il est en poffession. L'Empereur de Ruffie garantit de fon côté au Roi de la Grande-Bretagne la Succession dans les poffeffions actuelles dans la Maifon d'Hannover. Les deux Puiffances promettent de plus de fe fecourir mutuellement dans toutes les occafions où l'une aura befoin de l'affiftance de l'autre. Elles promettent auffi d'employer tous leurs foins à la confervation de l'équilibre en Europe.

Telle eft la fubftance du Traité dont on avoit déjà fait mention dans nos Journaux. Le Secrétaire de Mr. Finch , Envoyé extraordinaire du Roi à la Cour de Ruffie , en eft venu apporter la Ratification à Londres. Et peu après un Courier du même Miniftre eft venu donner part d'une grande révolution arrivée de nouveau dans les premières affaires de Ruffie : C'eft un changement de gouvernement ; c'eft la chute du Trône du Prince Jean , fils du Duc Antoine-Ulrich de Brunfwick & de la Princeffe de Mecklembourg ; c'eft enfin l'avénement à la Couronne de toutes les Ruffies de la Princeffe Elifabeth , fille du feu Czar Pierre le Grand ; événement ménagé par le Prince de Hefle-Hombourg , & qui eft caufé que Mr. Finch continuë encore pour quelque-tems fa réfidence à Petersbourg , d'où on l'attendoit de retour.

Le Prince de Sherbaroff , Ambaffadeur de Ruffie auprès du Roi , ayant eu la même nouvelle de la révolution arrivée à Petersbourg , a eu depuis , quelques conférences avec les Miniftres de Sa Majefté. Mais le Traité conclu en a fait l'objet principal. Cependant l'on a dépêché auffi-tôt un Courier extraordinaire à Mr. Finch , avec ordre de s'informer des difpofitions de la nouvelle Impératrice de Ruffie fur
les

les affaires générales, & en particulier sur celles de la Reine de Hongrie.

V. Quant aux affaires générales, il y a une négociation entamée à *Londres*. Mr. de Buffy, Ministre de France, revenu en cette Ville depuis le 13. Decembre, la fait avancer avec Mr. Andrié, Ministre de Prusse : Ils voyent l'un & l'autre journellement Milord Harrington, Secrétaire d'Etat, & quelques autres des principaux Ministres de la Cour : Le rétablissement de la tranquillité en Allemagne est le sujet de leur négociation ; puisqu'il y a déjà un plan de pacification dressé, pour y appaiser les troubles. Le 28. ces deux Ministres le présentèrent au Roi dans une Audience particulière qu'ils en eurent, & déclarerent à cette occasion. « Que les Rois leurs Maitres, également animés du désir de voir rentrer l'Empire dans sa première tranquillité, avoient concerté ce plan, comme indiquant des moyens propres à y parvenir ; qu'ils le remettoient à l'examen de Sa Majesté pour y avoir son approbation ; & qu'ils seroient charmés de la trouver disposée à concourir au même but, en engageant la Reine de Hongrie d'accepter ce plan. » Telle est la tentative des Couronnes de France & de Prusse pour ébranler la fermeté de la Cour contre sa résolution prise de ne point permettre le *renversement ou l'abaissement de la Maison d'Autriche*.

Le Baron de Wafner que nous dûmes prématurément le mois passé être arrivé de *Paris* à *Londres*, n'y est venu que depuis peu ; & informé de ce que les Ministres de France & de Prusse venoient de déclarer au Roi, il déclara de son côté au Ministère « que la Reine de
» Hongrie

» Hongrie sa Maîtresse sentoît toute l'extrê-
» miré où elle étoit réduite : Qu'elle voyoit
» bien que c'étoit au prix du démembrément
» de ses Etats , qu'elle étoit obligée d'acheter
» la paix , mais que quelque grands que fussent
» ses malheurs , sa constance ne l'abandonne-
» roit point ; & qu'elle ne se prêteroit à au-
» cun partage , ni à aucune pacification , que
» de l'avis & avec le consentement de ceux
» qu'elle avoit consultés dès le commence-
» ment des troubles.

Le Ministère Anglois , qui , comme toute l'Europe , ne voit pas sans une surprisè extrême la Puissance de toute la Maison de Bourbon actuellement réunie contre la Reine de Hongrie , avec la Prusse , la Saxe & la Baviere , regarde de même la proposition d'un Plan de pacification sans restitution. Aussi les deux Chambres du Parlement ont-elles donné des marques de l'intérêt qu'elles prennent à l'état des affaires de cette Princesse ; & elles le firent , touchées d'autant plus de son sort , que le Roi de Sardaigne , ce Prince qui jusqu'ici s'étoit déclaré pour le maintien de la tranquillité en Italie , profite , comme les autres prétendans , des presens troubles , pour faire ressusciter des prétentions sur le *Milanex*. Nous le voyons dans un Manifeste qu'il a donné à ce sujet. Mais revenons pour un moment au Parlement.

V. Après que les Communes eurent délibéré le 29. Decembre sur l'état de la Nation , il fut question de ce qui concerne l'état present de la Reine de Hongrie. Mr. Pulteney , secondé par plusieurs autres membres du parti opposé à celui de la Cour , mit sur le tapis l'examen des causes qui avoient pû réduire cette Prin-
celle

*Affaires de
la Reine de
Hongrie
mises en
question au
Parlement.*

celle à l'extrémité où elle se trouve. Il en prit occasion de faire voir la nécessité qu'il y avoit que le Roi communiquât à la Chambre toutes les pièces qui y avoient rapport. Ensuite on proposâ le Projet suivant d'une Adresse à présenter au Roi; savoir « Que S. M. seroit sup-
 » pliée de faire remettre devant les Communes,
 » des copies de tous les Mémoires & de tou-
 » tes les Représentations, Déclarations & Let-
 » tres qu'elle avoit reçues depuis la mort de
 » l'Empereur, tant de la part de la Reine de
 » Hongrie, que de la part des Ministres de
 » cette Princesse, au sujet de la guerre surve-
 » nuë dans l'Empire, & des instances faites
 » pour le soutien de la Maison d'Autriche, en
 » vertu de la *Pragmaticue-Sanction*, ainsi que
 » les copies de tous les Mémoires & de toutes
 » les Représentations, Déclarations & Lettres
 » envoyées par le Roi, ou par ses Secrétaires
 » d'Etat, à la Reine de Hongrie ou à ses Mi-
 » nistres, sur le même sujet, & copie des ré-
 » ponses expédiées de part & d'autre.

Comme ce qui se traite au Parlement a de quoi piquer, dans les circonstances présentes, la curiosité publique, nous n'en devons rien omettre, sur-tout lorsqu'il y a du rapport aux affaires générales. C'est donc ce qui nous engage à dire ce qui suit sur la proposition dont on vient de faire mention d'une Adresse à présenter au Roi.

Le parti de la Cour fit sentir, par des raisons plausibles, qu'il y auroit de l'inconvénient à prétendre la communication de certaines Lettres, & qu'on pourroit restreindre la chose à celles qui avoient été écrites par les Ministres des deux Cours. Le parti opposé rejetta
 d'abord

À l'abord cette exception. De grands débats s'élevèrent pour & contre, après lesquels il fut décidé que l'Adresse seroit présentée avec ce changement. Quelques Membres des plus échauffés à soutenir la proposition, dirent, que la Chambre, pour être en état de juger plus sagement de cette affaire, devoit aussi demander communication des mémoires & autres pièces concernant la correspondance que cette Cour avoit entretenuë avec celles de Versailles & de Berlin sur le même sujet, depuis le commencement de la guerre avec l'Espagne. Ils proposerent de présenter en conséquence une Adresse au Roi, & cette proposition passa par rapport à la correspondance avec la France, sauf l'exception marquée ci-dessus. La Chambre qui resta assemblée jusques près de minuit, s'ajourna ensuite au premier de Janvier que les Adresses y furent reproposées, de même que le 2. La Chambre des Pairs a agité la même matiere; & toutes deux n'ont pris leur résultat que bien avant dans la nuit; puisqu'à onze heures du soir elles étoient encore assemblées ce jour-là.

VII. Pour que le dessein des Alliés contre la Reine de Hongrie puisse mieux s'exécuter, l'on propose de débarasser l'Angleterre de la guerre qu'elle a à soutenir contre l'Espagne; il y a même depuis quelques semaines un Seigneur Espagnol à Londres, chargé de propositions de Paix; & Mr. de Bussy ne sera pas sans le seconder dans sa négociation. Le succès n'en auroit pas peut-être été si éloigné, si l'on avoit donné dans le sentiment de quelques Ministres, qui lorsqu'on a dressé les projets de la Harangue du Roi à son Parlement, avoit cherché à y faire insérer, « que s'il se presentoit une occasion

*L'Espagne
offre la
Paix.*

» occasion favorable de faire une paix honora-
 » ble & avantageuse, son affection pour la
 » Nation ne lui permettroit pas de l'échap-
 » per. » On n'a donc pas cru devoir acquiescer
 aux instances de ces Ministres dans un pareil
 sujet. Cependant l'occasion de faire une Paix
 avec l'Espagne paroîtroit se presenter d'autant
 plus, que l'Espagne offre au Roi presque tout
 ce qu'il en peut attendre, & cela en vûë de
 porter S. M. à ne la point traverser dans l'exé-
 cution de ses projets sur les possessions de la
 Reine de Hongrie en Italie.

Remarques
 sur la situa-
 tion pré-
 sente de la
 Grande-
 Bretagne.

L'offre d'une Paix par l'Espagne seroit ac-
 ceptable, selon toute apparence, si les engage-
 mens de la Couronne pour garantir à la Mai-
 son d'Autriche les Etats qu'elle possède & doit
 posséder, n'étoient pas si formels; cette Paix
 seroit sur tout acceptable dans les circonstances
 presentes, que l'on fait le Contr'Amiral Had-
 dock être avec sa Flotte, d'ailleurs en bon état,
 autant que bloqué à *Gibraltar*, par les Escadres
 réunies de France & d'Espagne qui croisent
 dans le Détroit. Car cet événement d'une Flotte
 Angloise bloquée dans un Port de la Couronne,
 ne cause pas un petit mécontentement parmi
 le Peuple; l'idée en est trop sensible pour
 qu'il n'en murmure point; aussi le Gouverne-
 ment n'oublie-t-il rien pour lui faire esperer
 qu'on sera bientôt hors d'une circonstance si
 extraordinaire; & pour l'en convaincre, le Sr.
 Lestock, Chef d'Escadre, qui depuis quelque-
 tems se préparoit à aller joindre le Contr'Ami-
 ral Haddock à *Gibraltar*, partit enfin, ensuite
 d'un ordre exprés, le 22. Decembre avec les
 Vaisseaux de guerre le *Neptune*, le *Barfleur*, le
Royal-Oak, le *Nassau*, le *Lenox*, & le *Sunder-*
land.

land. Comme le vent fut favorable ce jour-là, on doit compter que le St. Lestock a joint peu de jours après l'Amiral bloqué, & dont la Flotte étant renforcée par six Navires de guerre, n'aura pas manqué de se dégager du pas où elle se trouvoit.

Le Chef d'Escadre Lestock paroissoit cependant destiné à succéder dans l'*Amérique* au Chevalier Chaloner Ogle en qualité de Contr'Amiral, & celui-ci au Vice-Amiral Vernon qui a demandé & obtenu son rapel, ainsi que nous l'avons dit le mois passé. On apprend de ce dernier qu'ayant fait voile vers *San Jago de Cuba*, comme on le fait, il a été obligé de retourner dans le Port auquel il a donné le nom de Port de *Cumberland*, dont on a parlé en son tems. Telles sont les nouvelles venues des Indes, où les forces du Roi ne font plus d'ailleurs aucun progrès. Mais ces nouvelles attristent encore plus la Nation de ce que dans ce nouveau monde, comme dans celui-ci, les Espagnols enlèvent sans discontinuer & les Vaisseaux du Roi & ceux des Particuliers, sans que les mesures prises en dernier lieu pour obvier à ces accablantes pertes, ayent produit jusqu'ici beaucoup d'effet, d'où les plaintes des Marchands deviennent journellement plus amères, & leurs assemblées plus fréquentes pour se rabattre sur des Requêtes à présenter au Parlement.

HOLLANDE, PAYS-BAS.

I. **L**E tems est enfin venu pour la République d'Hollande de prendre son parti sur les affaires générales qui mettent l'Europe dans la grande crise où nous la voyons, si cette République veut pourvoir à sa propre sûreté. Elle prendra donc des résolutions d'une
vigueur

vigueur proportionnée aux dangers dont la liberté & la balance de l'Europe sont menacées, puisqu'il lui est si intéressant de se porter à la conservation de l'une & de l'autre. On est par conséquent à La Haye de même sentiment qu'à Londres. La ruine de la Maison d'Autriche est ce que l'on souhaiteroit ardemment de prévenir ; mais ce qu'il faudroit mettre en œuvre à cet effet , est encore l'objet des délibérations des Etats Généraux. En attendant, il a été jugé indispensable de se mettre en très-bonne posture pour profiter de l'occasion qui se présentera de passer à quelque effet ; la troisième augmentation des Troupes aura lieu par conséquent , & elle sera de 19688. hommes, selon le projet que le Conseil d'Etat a remis à l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances. Il n'est donc plus question de Neutralité. On attendoit vraisemblablement la décision de la Grande-Bretagne qui se fait sentir dans la Harangue de S. M. Britannique ; depuis laquelle Mr. Trevor, Envoyé de ce Monarque, a exhorté la République de se prêter aux vûes de sa Cour, & Mr. Reischach, Ministre de la Reine de Hongrie, a réitéré de son côté les remontrances & les demandes auxquelles la portent la situation fâcheuse, où ses ennemis la réduisent. Les Ambassadeurs de France & d'Espagne ne négligent rien, dans une pareille conjoncture, pour faire prendre aux Etats Généraux des sentimens tous contraires ; les Ministres de Prusse, de Saxe, de Bavière, & de Sardaigne ne sont pas non plus sans se donner des mouvemens au même effet.

II. Outre ce que nous venons d'exposer des délibérations de l'Etat sur les affaires générales, elles roulent aussi sur la révolution arrivée en

Russie

Russie. Le Comte de Golofkin, Ministre de cette Couronne, a donné part de ce grand événement aux Etats Généraux ; & en le faisant, il leur déclara que la nouvelle Impératrice de Russie entretiendrait avec eux la plus parfaite amitié & la meilleure intelligence, & se feroit un plaisir de leur en donner des marques dans toutes les occasions. C'est ce que prouve d'ailleurs une Lettre que cette Princesse a écrite à Leurs Hautes Puissances, pour leur notifier son avènement au Trône de ses Ancêtres, & dont voici la traduction.

NOUS ELISABETH, par la grace de Dieu, Impératrice & Souveraine de toutes les Russies &c. Aux Hauts & Puissans Seigneurs & Loixables Souverains les Etats-Généraux de la libre République des Provinces-Unies des Pays-Bas : Salut.

Lettre de
l'Impé-
ratrice de
Russie.

Nous ne saurions manquer de faire savoir à V. H. P. qu'avec l'aide du Tout-Puissant, & par sa juste direction, nous sommes monté le 6. de ce mois sur le Trône de nos Peres, au contentement universel de nos fidèles Sujets, & avons pris possession de l'Empire de Russie, qui, par le droit de notre naissance, nous appartient incontestablement.

Les motifs qui nous y ont déterminé, se font connoître par le Manifeste exposé aux yeux de toute la terre *.

L'amitié que V. H. P. ont entretenüe avec nos Prédécesseurs au Trône Impérial, ne nous permet pas de douter, que la nouvelle de cet heureux changement, qui contribuë si fort à la prospérité de
notre

* Ces motifs sont ici inserés en abrégé ; on les verra plus au long dans le Manifeste même que nous donnerons ci-après.

nôtre Empire, non-seulement ne leur soit très-agréable, & qu'elles ne prennent part à la joye que Nous en ressentons; mais aussi qu'elles auront avec Nous, une même intention & un même désir à cultiver & à affermir constamment & invariablement cette amitié & cette bonne intelligence. De nôtre côté, en égard à la circonstance présente de nôtre avènement à la Régence Impériale, Nous aurons toujours une attention particulière à convaincre de plus en plus V. H. P. de nôtre sincère disposition à ce sujet, & Nous ne laisserons échapper aucune occasion de le leur témoigner.

Le Comte Alexandre de Golofkin, nôtre Conseiller Privé Actuel & Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire auprès de Vos H. P., leur confirmera ces assurances de nôtre part. Nous nous y reposons donc, ne doutant point, que soit en ceci, soit en toute autre chose qu'il exposera de nôtre part à Vos H. P. elles n'y ajoutent foi, & que dans ce qu'il leur représentera, elles ne lui donnent, selon l'exigence du cas, telle reponse & déclaration, que Nous avons lieu de nous promettre de leur amitié.

Au surplus &c. Donné à Petersbourg le 9. Decembre 1741. Signé, la bonne Amie ELISABETH.

S'il n'y a rien d'alteré en cette Lettre de la nouvelle Czarine, le Comte de Golofkin peut s'en applaudir beaucoup : Il y trouve un glorieux témoignage de la confiance de sa Souveraine en lui. Les nouvelles Lettres de créance qu'il a reçues sont marquées au même témoignage. Les Etats Généraux ont répondu d'une maniere convenable à Sa Majesté Czarienne par une très-belle Lettre qu'ils lui ont écrite pour la féliciter sur son avènement au Trône.

III. Il y aura bientôt du changement dans le
Ministère

Ministère de la République ; & s'il n'y en a point d'autre , il y aura du moins un nouveau Pensionnaire d'Etat. Mr. Van Heym , qui a succédé dans cette Charge à Mr. Schlingenland , comme on l'a dit en son tems , demande sa démission ; & on la lui accorde : Il sera remplacé , ainsi qu'on le croit , par le Pensionnaire de *Dordrecht* , homme très-habile , & dont les sentimens sont differens de ceux de Mr. Van Heym ; ce qui ne déplaira pas à quelques Cours. Le sujet qui a porté ce Pensionnaire à demander sa démission , n'est pas encore tout-à-fait connu.

IV. Quels que soient les événemens qui se présenteront pour les *Pays-Bas Autrichiens* de la conjoncture des affaires générales , les Places de ces Pays seront trouvées en très-bon état , par les sages précautions du Gouvernement de n'y laisser rien désirer quant aux munitions de guerre & de bouche , & aux Fortifications , qui ont été par tout réparées & augmentées. Les Garnisons vont y être aussi fort nombreuses , par la levée qui se fait actuellement de quelques nouveaux Régimens , avec un succès qui surpasse ce qu'on a accoutumé de voir en pareille occasion , & par les nouveaux Bataillons qu'on ajoute aux Régimens Nationaux , & qui sont présentement presque tous sur un pied complet. Les fonds nécessaires pour l'entretien de ces nouvelles levées , est trouvé. Son Excellence le Comte de Harrach , Gouverneur-Général par *interim* , a tenu là-dessus quelques Conseils d'Etat , & plusieurs autres Conseils ont roulé sur les dépêches des Couriers qui continuent à lui arriver de toutes parts.

Toutes les Provinces Autrichiennes ont consenti au Subside ordinaire pour la Reine ; &

dans une assemblée extraordinaire, qui doit bientôt se tenir, si elle ne s'est pas déjà tenue, des Etats Ecclésiastiques & Séculiers du Duché de *Brabant*, l'on doit régler le don gratuit à faire à Sa Majesté, à l'occasion de son inauguration qui se fera bientôt en qualité de Duchesse & Souveraine de ce Pays.

ARTICLE III.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable au N O R D depuis le mois dernier.

Révolution I. **R**ussie. Dans un tems où l'on croyoit la par laquelle la Princesse Elisabeth parviens au Trône. Couronne de cet Empire du Nord affermie sur la tête du jeune Prince de Brunswich, par les dispositions de la feu Czarine, on voit une révolution aussi singuliere qu'elle a été adroitement ménagée. On voit le Czar Jean précipité subitement du Trône, & l'on y voit élevée la Princesse *Elisabeth*, fille du Czar Pierre I. & de Catherine Alexiewna. Cette Princesse née le 19. Decembre 1710. fut fiancée le 20. Mai 1727. au Duc Charles de Holstein, Administrateur de Lubeck; mais ce Prince étant mort onze jours après, elle a vécu jusqu'ici dans le célibat, & entièrement éloignée des affaires, attendant l'événement dont elle a profité pour se placer sur le Trône de ses Peres. La chose étoit conduite depuis long-tems avec un secret qui a peu d'exemples, & le 6. Decembre elle fut exécutée de la maniere suivante.

La veille de ce jour on s'aperçut dans Petersbourg de quelques mouvemens extraordinaires, mais dont personne ne pénétoit la cause. Les Regimens des Gardes appellés *Preobrazinski*

des Princes, &c. Fevrier 1742. 111

& *Simonoffski* occuperent à petit bruit toutes les avenues du Palais Impérial. Les autres Régimens qui composent la Garnison de cette Ville, au nombre d'environ vingt mille hommes, s'emparèrent des Places publiques, des Quais, des Ponts, & des avenues des Hôtels de quelques Ministres & Généraux. La Duchesse Régente, qu'on ne nomme plus que par son premier nom, qui est celui de Princesse de Mecklembourg, informée de ces mouvemens, en fit inutilement demander la cause, les Troupes ne laissant passer personne.

Dans le même-tems les Seigneurs Russiens qui étoient du secret, se rendirent chez la Princesse *Elisabeth*, & y menerent avec eux ceux du Sinode & des Généraux qu'ils croyoient mécontents du Gouvernement de la Duchesse Régente. L'assemblée fut nombreuse. On y exposa l'inexécution des déclarations que *Pierre I.* avoit faites si solennellement de ses dernières volontés; les usurpations consécutives dont la mort de ce Prince avoit été suivie; l'abus qu'avoient fait de leur autorité, ceux qui étoient chargés de la principale administration des affaires; les engagemens contractés au préjudice de l'Empire; l'épuisement des finances, par les guerres entreprises depuis quelques années; tant de sujets de mécontentement excités dans toutes les parties de la Russie; tant de violences qui devoient faire craindre la juste colere du Ciel, tant d'actions capables de ternir la gloire & la splendeur de l'Empire; & la nécessité qu'il y avoit de remédier à un si affreux desordre, par un changement prompt & heureux.

L'Assemblée entière déclara, d'une voix unanime, que ce changement ne pouvoit arriver

qu'en se conformant aux dernières volontés de *Pierre I.* suivant lesquelles la Princesse *Elisabeth* étoit l'unique héritière du Trône. Les Etats la supplierent ainsi d'accepter la Couronne, & de se rendre aux désirs des Troupes & de toute la Nation. Les Chefs des Régimens, & particulièrement de ceux des Gardes, fut qui rouloit principalement la réussite de ce grand événement, furent introduits dans l'assemblée, & se jettans aux pieds de la Princesse, ils joignirent leurs supplications à celles des Etats. La Princesse sensible à tant de zèle, accepta l'offre, & fut saluée sur le champ *Impératrice & Autocratrice de toutes les Russies.*

Le signal fut donné aux Gardes, qui annoncèrent tout de suite cette Révolution & à la Ville & à la Princesse de Mecklembourg, par une triple décharge de la Mousqueterie, & les cris réitérés de *vivre l'Impératrice Elisabeth.* L'exemple des Gardes fut imité par le reste des Troupes; & dès le point du jour, on proclama l'*Impératrice Elisabeth*, qui fit publier en même-tems l'Edit, dont voici la traduction.

ELISABETH, par la grace de Dieu, Impératrice de toutes les Russies &c.

Le Public a été informé par un Manifeste publié le 16 Octobre 1740. que l'Impératrice Anne Joannowna, de glorieuse mémoire, a nommé avant sa mort, pour lui succéder à l'Empire, son Neveu, qui n'étoit alors âgé que de quelques mois. Mais pendant la minorité de ce Prince diverses personnes ayant administré l'Empire d'une manière si peu convenable, qu'il en est résulté plusieurs désordres & inconvéniens au-dedans & au-dehors, & qu'avec le tems l'Empire en auroit pu ressentir

de

de violentes secouffes ; tous nos fidèles Sujets Ecclésiastiques & Séculiers , & en particulier les Régimens de nôtre Garde du Corps , voulant prévenir les troubles qu'on voyoit déjà dans le lointain , nous ont prié instamment & unanimement de monter sur le Trône de nos Ancêtres , auquel le droit de la naissance nous appelle préféablement à tout autre.

A ces Causes , nous en avons pris possession , en vertu du droit , qui nous est échü du chef de nos très-chers Parens l'Empereur Pierre le Grand , & l'Impératrice Elisabeth-Catherine-Alexievna , & à la réquisition unanime de nos fidèles Sujets , comme tout ceci sera incessamment exposé dans un Manifeste détaillé que Nous ferons publier à cet effet. Nous avons en attendant fait publier celui-ci , sur les pressantes instances de nos Sujets , afin qu'ils Nous prêtent Serment de fidélité. Le 6. Decembre 1741. Signé , ELISABETH.

La nouvelle Impératrice passa vers les deux heures de l'après-midi du Palais où elle faisoit sa résidence ordinaire , au Palais où les Czars ont accoutumé de résider pendant l'hiver. Les rues étoient remplies de monde qui témoignoit par ses acclamations , la joye qu'il ressentoit de cet événement. S. M. passa d'abord dans la Chapelle du Palais , & y ayant fait lire à haute voix l'Édit qu'on vient de rapporter , & fait chanter le *Te Deum* au bruit de l'Artillerie de la Forteresse & de l'Amirauté , elle reçut les complimens des Etats assemblés , & des Régimens des Gardes , de même que leur Serment.

Sa Majesté conféra le même jour l'Ordre de sainte Catherine à la Princesse Epouse du Prince

Le Prince
de Hesse-
Hombourg
recompensé
& pourquoi.

de Hesse-Hombourg, & ce Prince a été déclaré depuis Feld-Maréchal de toutes les forces de l'Empire, en considération de ce qu'il a été le premier mobile de la Révolution qui venoit d'arriver, & qui a placé la nouvelle Impératrice sur le Trône de Russie. C'est ce Prince qu'on disoit il y a quelques années qui épouserait la Princesse *Elisabeth*, & qui a épousé depuis une Princesse de Cantimir. Il étoit beaucoup parlé de lui alors; aussi a-t-il été célèbre & à la tête des Armées sous les Regnes de *Pierre I.* de la Czarine *Catherine*, & de *Pierre II.* Mais il a à peine été connu sous les deux derniers, parce qu'il n'avoit point plû, sous celui de la Czarine *Anne*, au ci-devant Duc de Courlande, favori de cette Princesse. Cependant dans l'état où il se trouvoit réduit par la jalousie, il a toujours sçu se conserver l'affection des trois Régimens des Gardes du Corps & des Officiers Russiens qui les commandent, & gagner leur confiance; puisque de concert avec les uns & les autres, & du consentement de quelques-uns des principaux de la Nation, comme étant lui-même Russien par son Mariage avec la Princesse de Cantimir, il est parvenu à exécuter, au grand contentement de tout l'Empire de Russie, le grand dessein de mettre la Couronne sur la tête d'une Princesse à qui elle appartenoit; Princesse qui joint à toutes les graces personnelles les qualités du cœur & de l'esprit les plus recommandables; qui depuis la mort du Czar son pere s'est trouvée dans des circonstances où sa fermeté & sa prudence ne l'ont jamais abandonnées, quelque délicates que fussent ses circonstances, & quelque affectation que l'on eut à observer ses démarches;

Portrait de
la Czarine
Elisabeth.

qui

qui enfin par l'habileté avec laquelle elle s'est conduite dans ces mêmes occasions, & particulièrement dans cette dernière circonstance, a fait connoître qu'elle est digne de porter la Couronne de ses Ancêtres. Sa grandeur d'ame & ses graces assèrent les Sujets de l'Empire, que l'accès du Trône leur sera toujours ouvert auprès de leur Souveraine, & qu'ils vivront sous un Regne paisible & heureux, & dont le bonheur leur fera oublier ces tems de factions, d'intrigues, de supplantations, de défiance & de craintes continuelles, dont la Russie a été agitée depuis plusieurs années.

Après ce que nous avons marqué, on vit les effets ordinaires des révolutions. L'Impératrice envoya relever la Garde de la Princesse de Mecklembourg, & lui fit dire qu'elle eût à demeurer dans son Palais, avec le Prince son Epoux & sa famille, & qu'on auroit pour leurs personnes tous les égards convenables. Mais peu après elle lui envoya redemander les joyaux & les ornemens de la Couronne; & le 12. la Princesse de Mecklembourg, le Prince son Epoux, & leurs deux Enfans quitterent le séjour de Petersbourg, pour l'aller faire désormais en Allemagne. L'Impératrice leur a donné une escorte qui les a conduits jusques aux frontieres de Prusse.

Sa Majesté avoit fait savoir le même jour 6. de Decembre, au Comte d'Osterman, & à quelques autres Seigneurs, qu'ils eussent aussi à demeurer chez eux. Les arrêts furent signifiés en même-tems à divers Seigneurs & Généraux, & sur-tout au Felt-Maréchal de Munnich, qui, vers les onze heures du matin, fut conduit de son Palais. à la Citadelle de cette Ville, sous l'escorte

*Arrêt des
Comtes d
Munnich
& d'Oster
mann.*

l'escorte d'un Détachement de Dragons, avec son Epouse, le Comte son fils, qui étoit Grand Maître de la Maison du Czar *Jean*, & le reste de sa famille. On a mis le scellé sur tous leurs effets, & les papiers du Felt-Maréchal furent portés d'abord au Palais de l'Impératrice. Le Comte d'Osternan a eu le même sort. Il se trouve également à la Citadelle avec toutes les personnes de sa famille au nombre de dix-huit. On assure que l'on a découvert des choses très-importantes dans les papiers de ces deux Seigneurs, dont on fait actuellement le Procès. Plusieurs autres personnes de rang soupçonnées, & qui ont eu part à leurs menées, sont aussi détenues. Mais l'Impératrice a déclaré que si elle a été contrainte de s'assurer de ces personnes, qui par les Emplois qu'elles occupoient sont obligées de rendre compte de leur administration, ce sera sans aucune partialité qu'on en agira à leur égard; & que même, si Sa Maj. venoit à ne pouvoir se dispenser de punir des prévaricateurs, Elle le fera d'une manière où sa clémence éclatera autant que sa justice, & non par des exécutions sanguinaires qui révolvent l'humanité.

II. La révolution arrivée fit retarder de quelques jours le départ de Peterbourg d'Eminimchet-Effendi, Ambassadeur de la Porte Ottomane, que nous dîmes prématurément le mois passé s'être déjà mis en chemin. Son départ n'a eu lieu que depuis peu de jours, & après avoir pris congé de la nouvelle Impératrice, qui l'a assuré qu'elle se porteroit toujours à cultiver la bonne amitié du Grand Seigneur. Cette Princesse en donnant avis de son avènement au Trône à ses Ministres dans les Pays étrangers, les

à chargés de déclarer, chacun à la Puissance près de laquelle il réside, qu'Elle entretiendra avec elle la plus parfaite intelligence, & se fera un plaisir de leur en donner des marques dans toutes les occasions.

Ce fut là un de ses premiers soins, & de donner ordre au Prince de Hesse-Hombourg de faire partir un Courier pour la Finlande avec des dépêches adressées au Comte de Löwenhaupt qui commande l'Armée Suedoise dans cette Province; dépêches parmi lesquelles il y en avoit une particuliere que le Prince de Hesse-Hombourg prioit le Général Suedois de faire tenir incessamment au Roi son Maître à *Stockholm*. On a sçu depuis qu'elles regardent une suspension d'armes; d'où il y a tout lieu de croire que la guerre entre la Russie & la Suede ne tardera pas à être terminée.

II. On n'a été occupé dans la Chancellerie le 7. & le 8. qu'à y préparer le Manifeste de la nouvelle Souveraine, promis dans son Edit du 6. Cette pièce qui parut le 9. ne doit pas être retranchée de nos Mémoires; le Public nous en feroit mauvais gré, à cause des choses remarquables qu'elle contient: En voici donc la traduction.

ELISABETH, par la grace de Dieu, Impératrice & Autocratice de toutes les Russies &c. Savoir faisons à tous & un chacun, que l'Impératrice Catherine-Alexiewna, de glorieuse mémoire, nôtre bien-aimée mere, a ordonné par le premier article de son Testament, dressé le 7. Mai 1727. auquel tous nos Sujets Ecclésiastiques & Séculiers se sont engagés par serment de se conformer, que l'Empereur Pierre II. devoit lui succéder à l'Empire,

Manifeste
de Sa Maj.
Czarienne.

l'Empire, & que par l'article huitième du même Testament, S. M. voulant pourvoir à la succession, au cas de mort de ce Prince, a fait la disposition suivante :

» Si le Grand Prince vient à mourir sans des-
 » cendans, l'Empire passera à la Princesse Anne
 » & ses Descendans ; après elle à la Princesse Eli-
 » sabeth & ses descendans ; & à leur défaut à la
 » grande Princesse & ses descendans ; de façon que
 » les Mâles seront toujours préférés aux Femmes.
 » Aucun Prince d'ailleurs ne pourra occuper le
 » Trône Impérial de Russie, s'il n'est point de la
 » Religion Grecque, ou s'il possède déjà une autre
 » Couronne. »

En vertu de cette disposition testamentaire, Nous étions incontestablement la légitime Héritière de notre Trône Paternel, après que Dieu eut retiré de ce monde l'Empereur Pierre II. & nous aurions joui de nos droits, si ce Testament n'avoit été violé par l'effet des mauvaises intentions & par la malignité des intrigues du Comte d'Osterman, qui étoit Grand-Maître de la Maison de ce Prince, & entre les mains duquel étoient les actes de cette importance. Il savoit, sans doute, que nous connoissions ses artifices, & que nous avions remarqué sa conduite si souvent préjudiciable à l'Empire. Ainsi, par une suite des mêmes intrigues, & afin que nous ne parvinssions pas au Trône de Russie, la feu Impératrice Anne y fut appelée au préjudice de nos droits reconnus de toute la terre.

Cette Princesse étant tombée malade mortellement au mois d'Octobre de l'année 1740. le Comte d'Osterman dressa un règlement qui fut imprimé & publié le 17. du même mois, & par lequel l'Impératrice Anne instituait pour Successeur, après sa mort, le fils né du mariage du Prince Antoine-
 Ulrich

Ulrich de Brunsvich-Lunbourg avec la Princesse Anne de Mecklenbourg, nommé Jean, enfant âgé de deux mois, qui n'avoit pas la moindre prétention, ni droit héréditaire au Trône, & auquel on défera, par le même réglemeut, le titre de Grand Prince de Russie.

Le Comte d'Osterman, non content de ce qu'il avoit fait, crut devoir donner une nouvelle atteinte à nos droits, en nous privant publiquement de toute esperance au Trône. Il n'eut pas honte de faire insérer dans ce réglemeut, qu'après la mort du Prince Jean, ce seroit son frere qui lui succéderoit, & après celui-ci, les autres Princes nés du mariage du Prince de Brunsvich avec la Princesse de Mecklenbourg, quoique ce Prince ni cette Princesse n'ayent eux-mêmes pas le moindre droit ni prétention légitime au Trône de Russie. Le 16. du même mois, on avoit fait signer ce réglemeut à l'Impératrice déjà alors si affoiblie.

Le 28. Octobre, après la mort de l'Impératrice Anne, le Prince Jean, par les soins réunis d'Osterman & du ci-devant Felt-Maréchal Comte de Munnich, fut confirmé en qualité d'Empereur de Russie. Nos Gardes & les autres Régimens étoient sous le commandement immédiat du Comte de Munnich & du Prince de Brunsvich. Toute la force étant entre leurs mains, chaque personne sensée jugera d'elle-même, que tous nos Sujets bien intentionnés devoient se trouver dans la plus grande contrainte & appréhension.

Ils furent forcés de prêter le serment d'hommage au Prince Jean, en vertu d'une Ordonnance qui l'établissoit Empereur, & d'un réglemeut particulier publié après la mort de l'Impératrice, touchant la forme de Régence qu'on devoit observer provisionnellement pendant sa minorité. Le Comte d'Oster-

man lui seul avoit présenté plusieurs fois ce règlement à l'Impératrice pour le signer. Il trouva enfin le moyen de l'y déterminer.

Le Prince Antoine-Ulrich & son épouse ont juré & signé eux mêmes ces deux Reglemens. Ils comptoient par là de s'assurer de la possession du Trône de Russie.

Peu de tems après, oubliant le serment qu'ils avoient prêté l'un & l'autre, ils cassent ces mêmes Reglemens dont ils avoient juré l'observation. Ils s'emparent violemment de la Régence de l'Empire, & la mettent sous le nom de la Princesse Anne de Mecklenbourg, comme épouse du Prince de Brunswick; & devenue Régente, elle s'arroge de sa pleine autorité, le titre de Grande Princesse de toutes les Russies qui ne lui appartient d'aucune maniere: Conduite assez connue de tout le monde, & dans laquelle elle a été assistée des conseils des Comtes d'Osterman & de Munnich, ainsi que du Comte Michel de Golofkin.

Telle est la source de tant de désordres arrivés dans notre Empire; & telles sont les causes de tant d'oppressions souffertes par nos fideles sujets, & de tant de griefs.

Mais la plus violente atteinte à nos droits & à notre sûreté, c'est celle qu'on a voulu y donner depuis peu. Osterman & le Comte Michel de Golofkin, conjointement avec le Prince Antoine-Ulrich & la Princesse Anne son épouse, avoient eu la témérité de projeter & de dresser un Reglement par-ticulier concernant la Régence de l'Empire, suivant lequel on avoit dessein de nous exclure entierement de la succession au Trône de Russie, laquelle nous appartient par les Loix divines & humaines, aussi bien que par le droit de notre naissance, & d'y placer comme Impératrice la Princesse Anne, même pendant

pendant la vie du Prince Jean son fils.

Témoins d'un si grand désordre qui exposoit notre Empire à un péril évident, & nos fideles Sujets à de si frequentes oppressions, sous le regne d'un enfant qui avoit à peine quatorze mois, Nous avons considéré les suites dangereuses que nous avions lieu d'en craindre, soit au-dedans, soit au-dehors de l'Empire. Nous avons fait attention, en même-tems au danger que couroit notre Personne Impériale. C'est pourquoy, afin de remedier à l'un, & de pourvoir à l'autre, nous sommes monté le 6. de ce mois, avec l'assistance du Tout-Puissant, sur le Trône de nos Peres, aux très-humbles instances & supplications de nos fideles Sujets, & en particulier de toute notre Garde du Corps, & nous avons donné le même jour un Edit à cette occasion.

Quoique la Princesse Anne, le Prince Jean son fils, & la Princesse Catherine sa fille, comme il est dit ci-dessus, n'ayent pas la moindre prétention ni le moindre droit fondé à la succession du Trône Impérial de Russie, cependant en considération du degré de parentage que cette Princesse & le Prince son époux, ont eu du côté de leur mere, avec l'Empereur Pierre II. Nous avons bien voulu leur faire éprouver les effets de nôtre grace Impériale, & ne leur pas causer de chagrin. Et mettant entièrement en oubli toutes les démarches qu'ils ont faites à nôtre préjudice, Nous avons ordonné, qu'on les fit partir pour retourner dans leur Patrie, en leur rendant les honneurs dûs à leur naissance. Nous leur avons aussi accordé des pensions convenables pour leur entretien. &c.

Ce Manifeste fut publié en langue Ruffienne & Allemande, & l'on l'a traduit en langue Française

coïse par ordre de l'Imperatrice, qui l'a fait remettre de cette sorte aux Ministres étrangers. Cette traduction differe des autres en ce qu'il y est dit : *Que ce fut par les mauvais procédés, les ruses & les intrigues du Comte d'Osterman, que le Testament de l'Impératrice Catherine Alexiewna* (dans lequel la Princesse *Elisabeth* étoit appelée à la succession au Trône, selon son rang) *demeura supprimé.*

III. Le 12. Fête de saint André, selon le vieux stile, l'Impératrice fit une promotion de Chevaliers de cet Ordre. Elle avoit assigné trois jours auparavant une pension de 50. mille roubles, tant pour l'entretien du Prince & de la Princesse de Brunswick, que pour celui du Prince leur fils & de la Princesse leur fille. Elle leur a fait aussi remettre une somme de 40. mille roubles la veille de leur départ, en laissant à la Princesse tous les bijoux & toutes les pierreries dont la feu Impératrice lui avoit fait present. Le Prince Louis de Brunswick appellé au Duché de Courlande s'est encore arrêté quelques jours à Peterbourg, par une permission de la Cour qu'il avoit demandée, afin qu'il pût regler ses affaires.

*Prisonniers
d'Etat.*

IV. On fait monter à 30. les prisonniers d'Etat détenus dans la Forteresse depuis le changement du Gouvernement; mais ils sont traités avec beaucoup de douceur. Le Comte Michel de Golofkin, le Baron de Mengden, le Comte de Löwenwolde, les trois Généraux de Streschneff, beaufreres du Comte d'Ostetman, & Mr. Lapouchin, Commissaire Général de la Marine, sont du nombre. Les Commissaires nommés pour l'examen de leur affaire, vont les interroger plusieurs fois la semaine; de sorte que leur procès ne sera pas de longue haleine.

V. Si l'époque de la révolution qui vient d'arriver est infortunée pour divers Sujets, elle est heureuse pour d'autres. Les Princes Basile & Michel Dolghorucki font sortis de captivité, revenus à Petersbourg, & rétablis dans leurs honneurs & dignités. Ces Princes étoient renfermés le premier au Château de *Schlieffelbourg*, & l'autre à celui d'*Ivanogrod* à *Nerva*, depuis la cruelle exécution faite de leurs parens à *Novogrod* en 1739. L'Impératrice, qui à leur retour, les a accueilli très-gracieusement, a accordé aussi une pension considérable à la Princesse Catherine Dolghorucki qui avoit été fiancée au Czar Pierre II., & qui est revenue du Couvent dans lequel elle comptoit de passer le reste de ses jours. Le ci-devant Duc de Courlande a également quelque espérance de retour, puisque l'ordre est déjà donné qu'on fit revenir la famille qui consiste en deux fils & une fille; & que le Comte Charles de Biron son frere, qui a été exilé à son occasion, est rapellé. Mais on met pour sujet de ce rapel du Comte Charles, la bravoure dont il a donné des preuves distinguées pendant la dernière guerre contre les Turcs, & en particulier au siège d'*Oczakow*. Ce Seigneur rentrera dans le grade de Lieutenant Général qu'il occupoit avant sa disgrâce.

Rapel des Princes Dolghorucki de leur exil.

Telles sont les suites ordinaires des révolutions d'Etat. Nous avons cru devoir éclaircir celles de la révolution de cet Empire, une fois pour toutes, dussions-nous ne pas nous étendre cette fois ci autant qu'il le faudroit sur les matieres des articles suivans, & en laisser quelque chose pour d'autres journaux.

Quant aux Comtes de Munnich & d'Ostergnan détenus à la Citadelle de *Petersbourg*, les
Officiers

Officiers du Fife ont déjà dressé un inventaire des meubles précieux & des richesses immenses qu'on a trouvés dans leurs Palais, & ceux de leurs familles & partisans, qui monteront à des sommes prodigieuses. L'Impératrice a fait aussi sequestrer les revenus des Terres que le Comte de Munnich possédoit en *Ingermanie*, en *Livonie* & en *Estonie*; Terres qui rapportoient à ce Seigneur 620. mille roubles par an.

VI. Il n'y a point d'événemens remarquables quant à la guerre contre la Suede, à rapporter, la saison ayant mis fin aux opérations : La révolution, à ce que l'on croit, les terminera tout-à-fait ; car on regarde déjà la Paix fort avancée ; mais il est sûr que la nouvelle Souveraine n'en fera point de deshonorante, puisqu'elle a déclaré que sa résolution en cela, comme en toute autre chose qui regarde sa Couronne, étoit de suivre les traces de *Pierre le Grand* son pere. On assure que les conférences préliminaires pour cette Paix se tiendront à *Wybourg*, entre le Comte de *Lôwenhaupt*, qui commande l'Armée Suedoise en *Finlande*, le Feld-Maréchal de *Lacy*, & le Général *Keith*.

S U E D E.

Ce que produit en Suede de la révolution de l'Empire de Russie.

LA révolution arrivée en Russie a causé moins de surprise à la Cour de Suede, que dans le public : Il y avoit déjà quelque tems, & même avant la déclaration de la guerre, que le Ministère étoit informé qu'il se passoit quelque chose sous main qui étoit de la dernière conséquence en Russie, & que les peuples & la plus grande partie de l'Armée étoient dans les intérêts de la Princesse *Elisabeth*. La dépêche particuliere

POUR

pour le Roi & qui, comme on l'a dit plus haut, étoit dans le paquet envoyé par le Prince de Hesse-Hombourg au Général de Lôwenhaupt, qui commande l'Armée Suedoise en Finlande, contient, « Que l'Impératrice Elisabeth desirant de faire la paix avec le Royaume de Suede, enverroit ordre à son Armée en Finlande, d'y cesser entièrement les hostilités : Qu'elle s'attendoit que Sa Maj. Suedoise en feroit de même de son côté ; & qu'elle l'invitoit à convenir au plutôt d'un endroit propre à regler les conditions de cette paix. » Sa Maj. qui a reçu avec plaisir cette proposition, a renvoyé aussi-tôt un Courier en Finlande, pour ordonner au Général de Lôwenhaupt de cesser pareillement toutes hostilités. Elle a fait savoir en même-tems à la Cour de Petersbourg qu'elle est très-disposée à traiter de la paix, & qu'elle laisse à l'Impératrice de Russie le choix du lieu où elle jugera à propos d'envoyer ses Plénipotentiaires. Depuis le Courier envoyé à cet effet à Petersbourg, il s'est tenu plusieurs conférences chez le Comte de Gyllenbourg, Président de la Chancellerie, pour examiner les moyens de conclure le plus promptement qu'il sera possible la paix entre ce Royaume & la Russie ; & comme cette dernière Puissance a fait dès le tems de l'affaire de Pologne des propositions avantageuses par rapport à la Livonie, on se flatte à Stockholm que l'Impératrice Elisabeth est dans la disposition de restituer une partie des Provinces cedées par le Traité de Nystatt ; moyennant quoi, on s'engageroit volontiers à toutes les conditions les plus avantageuses que Sa Majesté Czarienne pourroit désirer. Le Marquis de Lanmarie, ar-

révélé en qualité d'Ambassadeur de France à Stockholm, se prête déjà à appuyer l'accommodement dont les deux Cours vont traiter ensemble; ce qui feroit connoître que la Cour de France n'a point eu la part qu'on le croyoit dans la publication de guerre que la Couronne de Suede a faite à celle de Russie. Quoiqu'il en soit, voilà ce que produit en Suede la nouvelle révolution arrivée en Russie; & il vient d'être résolu dans le Sénat d'assembler de nouveau les Etats du Royaume afin de prendre leur avis tant au sujet de la paix à conclure avec l'Impératrice de Russie, que sur le règlement qu'il convient de faire par rapport à la succession au Trône de Suede. Ce dernier point doit être mis nécessairement sur le tapis, la Reine étant morte le 5. Decembre, & cette mort obligeant à prendre des arrangemens, & même à y procéder incessamment. Le Duc de Holstein est le Prince qui a le plus de prétention à succéder à la Couronne, & l'on croit que les Etats ne lui feront pas contraires. Ce Prince est le fils de la sœur de l'Impératrice actuelle de Russie.

La Pologne & le Danne marc ne presentent rien d'intéressant, si ce n'est que la révolution de Russie a occasionné la tenuë d'un grand Conseil à *Copenhagen*, & l'assemblée de quelques Sénateurs à *Varsovie*.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **S**I l'année dernière a été marquée des plus tristes événemens pour la Reine de Hongrie

grie & de Boheme, celle-ci débute d'une manière à lui donner esperance qu'avec le secours des deux Puissances, ces Alliés anciens & à jamais incorruptibles de son Auguste Maison, elle pourra se revoir bientôt si non en toutes, du moins en quelques-unes des portions qui lui ont été enlevées de l'héritage de ses Peres, par cette foule d'ennemis formidables qui ont concerté l'abaissement de sa Maison, non-obstant ce qu'ils lui doivent par leurs engagements, & par tant d'autres endroits. Elle a eu seule à les combattre jusqu'ici. Mais soutenuë de la justice de sa cause, qui lui fait mettre sa confiance en la Providence qui permet qu'elle passè par de si rudes épreuves dans les commencemens de son Règne, cette Providence l'a soutenuë aussi, & la soutient dans une constance qui la fait admirer. En attendant ce qui se présentera de la résolution de la Couronne d'Angleterre qu'on a remarquée; résolution, qui naturellement n'aura point été prise, que la Hollande n'en ait conçu une pareille, exposons les faits des Armées.

La conjoncture de la prise inopinée de la Ville de Prague n'ayant pas permis à l'Armée de la Reine, qui étoit pour lors en marche, dans le dessein de faire lever le siège de cette Capitale du Royaume de Boheme, de pousser sa marche plus loin, S. A. R. le Grand Duc de Toscane qui la commande, s'est arrêté à *Benessau*, & l'a fait de suite entrer en quartiers de cantonnement, prenant son quartier général à *Neubaus* qui en fut le centre. Mais un Corps ennemi de 20. Bataillons & de 42. Escadrons, sous les ordres du Comte d'Aubigné, marchant le 9. Decembre vers *Budweis*, par la route de *Frauen-*

Journal
abregé des
Armées de
Bohème.

berg, dans le dessein de recouvrer la communication avec la haute Autriche, que la position de l'Armée de la Reine commençoit d'ôter aux Alliés, le Grand Duc fit marcher de ce côté-là les Généraux Holly, Birkenfeld, le Lieutenant Général de Königsegg & quelques autres, avec un nombre de Troupes; & le 11. il transféra le quartier général à *Wittingau*, où il se rendit avec le Sérénissime Prince Charles son frere, le Felt-Maréchal de Neipperg, & les Généraux de Königsegg & Lentulus. S. A. R. avoit choisi ce quartier, pour être à portée de se mettre à la tête des Régimens qui marchent vers *Budweis*; mais les ennemis ne furent pas plutôt informés de la marche de ces Régimens, qu'ils quitterent les environs de *Budweis*, & se jetterent dans *Frauenberg*, Place qui a un Château assez fort par sa situation sur un rocher escarpé. Les Autrichiens les ont poursuivis jusques-là, & se sont renforcés dans *Budweis*, qu'ils ont fortifié. La tentative des Alliés sur *Budweis*, dans laquelle ils ont échoué, étoit d'obliger par là le Grand Duc de se retirer vers les frontières de la *Moravie* & de la *Basse Autriche*, & qu'ils pussent envoyer des Troupes au secours de la *Haute-Autriche*, qu'ils prévoyent devoir bientôt se trouver dans une situation serrée par l'approche d'un Corps d'Armée de la Reine, sous les ordres du Felt-Maréchal de Kevenhuller; ce qui est arrivé. Mais laissons pour un moment les Armées en mouvement dans la *Bohême*, malgré la rigueur de la saison, celle de la Reine pour maintenir les quartiers qu'elle occupe, ou en prendre de nouveaux, & celle des Alliés pour les lui faire abandonner. Il faut interrompre ce fil pour annoncer que l'E-

lecteur

lecteur de Baviere s'est fait proclamer Roi & Souverain héréditaire du Royaume de Boheme le 8. Decembre avec toutes les cérémonies usitées en pareille occasion. Le 10. il parut une Ordonnance de ce Prince, dont voici la traduction.

CHARLES-ALBERT, par la grace de Dieu, Roi de Boheme, Duc de la Haute & Basse Baviere, & du Haut-Palatinat, Comte Palatin du Rhin, Archiduc d'Autriche, Electeur du saint Empire Romain &c. A tous & un chacun nos fidèles & obéissans Prélats, Seigneurs, Nobles, Bourgeois &c. nôtre grace Royale & Electorale.

AME'S ET LOYAUX.

Ayant déjà été proclamé Roi & Souverain héréditaire légitime de nôtre Royaume de Boheme, au moyen de la publication faite dans les Villes Royales de Prague, de même que des Lettres Patentés qui ont été envoyées, & ensuite affichées, comme de coutume, dans tous les Cercles, Nous avons résolu de recevoir l'hommage héréditaire accoutumé de nos amés & loyaux Etats de nôtre Royaume de Boheme, & fixons à cet effet le Mardy dix-neuf de ce mois, ordonnant en consequence, que ce jour-là à sept heures du matin vous vous trouviez infailliblement à nôtre Château Royal de Prague, pour nous prêter l'hommage héréditaire qui nous est dû. Quant à ceux de nos Etats qui ne se trouvent pas actuellement dans le Royaume, Nous fixons le Lundi 8. Janvier; & quant à ceux qui sont hors de l'Empire, le 8. du mois de Fevrier, afin de prêter hommage aux Commissaires, que nous établirons ici pour le recevoir en nôtre nom. Comme chacun est obligé par son devoir à se conformer

à ces ordres, vous esperons que vous n'y manquerez pas. Si cependant quelques-uns d'entre vous, contre toute attente, refusoient de le faire, nous ressentirons sa désobéissance comme elle le mérite, & procederons contre lui comme il est établi de procéder contre des Etats désobéissans, par les Droits & Coutumes de nôtre Royaume héréditaire. Donné en nôtre Château Royal de Prague le 10. Decembre 1741.

S. A. E. va
à Dresde.

II. La prestation de l'hommage s'étant faite au jour nommé à Prague, l'Electeur qui le reçut, en partit peu de jours après pour *Dresde*, où il s'est rendu *incognito* sous le nom de Comte de Fugger. Le 29. Decembre il descendit chez le Baron de Wetzel son Envoyé auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe. A 9. heures du soir S. A. Electorale alla à la Cour, & après s'être entretenue une demie heure avec le Roi, elle passa avec lui à l'appartement de la Reine où elle trouva toute la Famille Royale. Une demie heure après, ce Prince retourna à l'Hôtel de son Ministre, & le 30. à cinq heures du matin, elle se remit en chemin pour Munich, au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie des Remparts de la Ville, & arriva à sa résidence ordinaire la nuit du 31. Dec. au 1. Janvier. La premiere nouvelle qu'elle y aprit de la Haute-Autriche, fut que les Troupes Autrichiennes étoient entrées dans *Ens*, ce qui l'a engagée à envoyer ordre à tous les Régimens qui étoient déjà entrés en quartiers d'hiver, de se mettre incessamment en marche.

III. Les Troupes Françoises & Saxonnnes qui composoient la garnison de *Prague*, en étoient forties la veille de l'hommage, & furent relevées

vées par des Troupes Bavaroises. Le Comte Rutouski qui commandoit celles de Saxe dans ce Royaume, se mit le même jour en marche, & fut suivi le lendemain par les Régimens des Gardes, d'Ohirny, de Gerfsdorff, de Haudring & de Maffey, Cavalerie, & de quelques Régimens d'Infanterie qui prirent tous la route du Cercle de *Kaurzim*, afin de s'opposer aux Troupes d'Autriche qui étoient très-fortes de ce côté-là. Mais ces Troupes en sortant de la Bohême, ne le firent qu'après qu'elles sçûrent, que le Roi de Prusse s'étoit laissé déterminer à faire entrer en *Moravie* les Troupes qu'il avoit dans la *Haute Silesie*, & que 25. Escadrons Prussiens qu'on croyoit qui joindroient l'Armée combinée de France & de Baviere, devoient aussi aller en *Moravie*, pour y prendre des quartiers d'hiver, après qu'ils auroient pris *Olmütz* conjointement avec l'Infanterie Prussienne; événement qui est arrivé. Retournons aux Armées de Bohême.

IV. Pendant les mouvemens des Régimens Autrichiens qui ont rendu vaine la tentative des Alliés sur *Budweis*, le Prince de Lobkowitz retiroit les Troupes de la Reine qui étoient à *Chrudin* & à *Craslau*, avec l'Artillerie & les Magazins, & se rapprochoit des frontieres de la *Moravie*, pour se porter à couvrir cette Province: Il établit son quartier à *Teutsch-Brod*; avec son corps, qui forme l'aile droite de l'Armée, & qui est de douze Régimens de Cavalerie & de seize d'Infanterie. Les Troupes de Prusse profitans de la retraite du Prince de Lobkowitz, prirent poste à *Chrudin* & à *Craslau*, quoiqu'il y eut un Détachement de Troupes Bavaroises & Frangoises en marche pour s'y rendre. L'aile

Suite
Journal
Armées
Bohême.

gauche

gauche occupoit encore alors ses quartiers aux environs de *Budweis*; & on étoit de part & d'autre tout-à-fait en haleine. Il y eut des rencontres de partis des deux Armées; & l'on fut jusqu'au 22. sans pouvoir pénétrer quel étoit le dessein du Grand Duc, qui se mit ce jour-là en marche avec son Armée: Il prit la route de *Frauenberg*, que les ennemis abandonnerent sans l'attendre, ne comptant pas qu'il tenteroit le passage de la *Moldau*. Le 24. il arriva devant *Wodian*, où l'on fit 138. prisonniers de guerre, & le 26. que sa marche se fit vers *Protiwin*, on y fit encore plusieurs prisonniers, & l'on enleva 200. chariots de provisions & quantité de bagages. Les Alliés également en mouvement, & perdant journellement beaucoup de Soldats par des maladies qui se sont glissées parmi les Troupes, se retiroient à mesure que les Autrichiens avançoient; & s'arrêterent derrière la Riviere de *Botawa* près de *Piska*, Ville située à l'endroit où cette riviere se décharge dans la *Moldau*. C'étoient les 20. Bataillons & les 42. Escadrons commandés par le Comte d'Aubigné, que le Maréchal de Broglie venu depuis peu à l'Armée des Alliés, & le Comte de Törring se dispoient à aller joindre, avec un corps de François & Bavaois. Le Grand Duc marcha jusqu'à la vûe de cette Ville pour observer leur contenance. Quatre Compagnies de Grenadiers François soutenus de trois cens hommes de leur Cavalerie, passerent la *Botawa* sur ces entrefaites, pour attaquer un des quartiers de l'Armée de la Reine; mais ils furent vivement repoullés; le Grand Duc les fit charger par un gros de Dragons, de Hussars, & de Croaëes qui ayant d'abord dissipé la Cavalerie Française, taillèrent entièrement en pieces ces quar-

ae Compagnies, puisqu'il qu'il n'y en eut que 47. qui échaperent, savoir, 2. Capitaines, 1. Lieutenant, 2. Sergens & 42. Soldats qui furent faits prisonniers de guerre. Ceci se passa le 1. de l'an. Le quartier général de l'Armée Autrichienne a été depuis transporté à *Protixwin*.

Le 2. Janvier les Alliés concerterent d'attaquer le lendemain le quartier de *Teutsch-Brod*, où le Prince de Lobkowitz avoit son Corps, & voici les dispositions qu'ils firent à cet effet. Le deuxième Bataillon des Gardes Saxonnnes, un du Régiment de la Reine, un de Xavier, un de Cosel, & deux de Grenadiers, avec les Régimens du Prince Royal, de *Haudring* & *Reichenberg*, Cavalerie, toutes Troupes de Saxe, s'assemblerent ce jour-là de grand matin, entre *Biela* où l'Armée Saxonne appuyoit sa droite, & *Przemislau* où étoit la gauche avec l'Etat Major. Sept Compagnies de Grenadiers de Troupes de France furent placées au centre; les autres Troupes Françoises restèrent à *Schantzendorff*, & celles de Saxe se posterent dans les Villages des environs de *Przemislau*. L'Artillerie fut envoyée à *Wolafchna*, sous la garde de quatre Bataillons, afin qu'elle fût à portée. A neuf heures du matin, le Lieutenant-Général *Jasmund*, Saxon, qui commandoit ces Troupes, ayant sous lui les Majors Généraux de *Rochau* & d'*Arnstadt*, fit sommer la Ville. Mais au lieu d'y trouver une nombreuse Garnison, comme on s'en flattoit, il y avoit à peine 200. hommes, sous les ordres d'un Capitaine, qui se rendirent d'abord. Le Prince de Lobkowitz qui sentoit le pas glissant où il se seroit trouvé, avoit eu la précaution de retirer de *Teutsch-Brod* toutes ses Troupes, à l'exception de ce petit nombre, & s'étoit posté

posté dès le premier du mois le long du grand chemin, où il attendoit les Saxons & François en ordre de Bataille. Cependant il n'a pas jugé à propos de les y attendre long-tems, de crainte d'être pris par derriere. Pour toute provision les Alliés ont trouvé dans cette Place sept tonneaux de farine, sans aucune autre munition.

C'est - là un récit aussi fidèle que succinct de ce qu'ont présenté les Armées en Boheme, jusques aux premiers jours de la présente année, que ne pouvans plus absolument tenir la Campagne, elles prennent quelque repos dans des quartiers qu'elles se sont préparés à la hâte, & & dans lesquels elles ne comptent pas de demeurer long-tems.

*Progrès
des Prus-
siens.*

V. Le Comte de Schwerin, qui commande l'Armée de Prusse en Silesie, s'empara le 20. Decembre des Villes de *Troppan* & de *Freudenthal*, après avoir accordé une Capitulation honorable aux Garnisons Autrichiennes, qui consistoient en 500. hommes d'Infanterie & 150. Hussars dans la premiere; & en 150. Fantassins & 50. Hussars dans la seconde. Après cette expédition qui étoit concertée, pour que les Troupes Prussiennes pénétraissent dans la Moravie, ce Général fit avancer un Corps dans cette Province, dans le dessein de se rendre maître de *Sternberg*, & d'*Olmütz* ensuite qui en est la Capitale. Il ne lui a pas été difficile d'exécuter ce dessein, par le peu de résistance auquel il devoit s'attendre, puisque ces Places n'avoient que de foibles Garnisons, & peu de provisions. Aussi *Olmütz* prit le parti de se rendre le 27. par Capitulation, la Garnison composée de mille hommes s'étant retirée avec les honneurs mili-

militaires à *Brunn*. *Glatz* suivit le 9. Janvier l'exemple d'*Olmütz*. La nécessité que les Alliés sentoient du secours des Troupes Prussiennes, pour déloger entièrement les Autrichiens de la *Bohème*, fit qu'ils engagerent le Roi de Prusse à ordonner cette manœuvre au Comte de *Schwerin*. Cependant les Autrichiens sont toujours dans ce Royaume, & ils ont de plus une Armée dans la *Haute-Autriche* qui se porte à tout événement.

VI. Cette dernière Armée de la Reine de Hongrie & de Bohème, forte d'environ 25. mille hommes, s'est formée avec beaucoup de diligence; & les Magazins pour sa subsistance ont été remplis avec plus de facilité qu'on ne pouvoit le croire; elle a reçu aussi les Pontons, son Artillerie, & tout ce qui devoit lui être envoyé. Nous avons déjà dit que les Troupes revenues d'Italie feroient partie de cette Armée, dont le commandement en chef est donné au Felt-Maréchal de *Kevenhuller*; elles l'ont joint dès le 11. Decembre: Celles qu'on attendoit de la Haute-Hongrie en ont fait autant les jours suivans avec une troupe considérable de Recrues pour un Corps de *Warasdins* qui s'y trouve; de sorte que le 20. l'Armée se trouvoit en état de marcher vers l'ennemi, d'autant plus qu'elle venoit de recevoir des nouvelles du Grand Duc, qui portoient, qu'après les mesures qu'on avoit prises pour la conservation de *Budapest* en Bohème, on ne devoit plus craindre que les Alliés envoyassent du secours aux Troupes qu'ils ont dans la *Haute-Autriche*. Cependant le Felt-Maréchal de *Kevenhuller* ne se mit en marche que le 28. à la tête de son Armée, qui étoit assemblée à *Amstatten*: Il arriva ce jour-là à *Lastach* & le 29. à *Haag*, à

De l'Armée de la Reine de Hongrie dans la Haute-Autriche & de ses opérations.

deux lieues d'Ens. Le 30. l'Armée marcha toute la nuit, & le lendemain matin elle passa heureusement la Riviere, la Cavalerie à la nage, & l'Infanterie sur des Ponts qui furent établis en toute diligence, malgré l'Artillerie des ennemis qui faisoit un grand feu sur les Travailleurs. Le Baron de Bernclau & le Général Bernes qui arriverent des premiers de l'autre côté de l'Ens, formoient les Troupes, à mesure qu'elles passaient. Les ennemis postés le long de la Riviere, firent d'abord mine de vouloir commencer une attaque; mais ils furent repoussés de tous côtés avec perte, & ce qui ne put se sauver, se retira à Ens. La Garnison de Steyr en étoit sortie la veille pour se retirer également à Ens. Le Lieutenant-Colonel de Mentzel s'étant mis à sa poursuite avec une troupe de 80. Hussars, attaqua, près de *Kromsdorff*, un Bataillon du Régiment François de Turenne, qui fut maltraité, excepté vingt-deux hommes qu'on fit prisonniers. La Garnison d'Ens ne jugeant pas à propos de se tenir plus long-tems dans cette Place, s'en retira pour aller se renfermer dans *Lintz*, abandonnant un Brigadier, un Commissaire des vivres, & 180. Soldats malades, trois vieux Canons de fer, & deux autres, qui étoient en état de servir, mais qu'il a fallu retirer de la Riviere, où les ennemis les avoient jettés, après avoir mis le feu en trois endroits au Pont, que les Habitans ont trouvé cependant moyen d'éteindre. Le Général Palfy qui avoit été détaché de ce côté-là, pour attaquer Ens, y entra, & pourvut aux besoins de la Ville. Par-là l'Armée de la Reine, dans la Haute-Autriche, termina l'année 1741., & se fraya le

chemin

chemin à des entreprises ultérieures pour la suivante.

Le premier de l'an le Général Palfy passa outre, après avoir laissé une petite Garnison dans *Ens*, & arrivant devant *Ebersberg*, la Garnison ennemie se rendit à discrétion, au nombre de 225. hommes : On fit partout du butin. Quelques Régimens marcherent le 2. du côté de *Wels*, pour resserrer à la fois cet endroit & la Ville de *Lintz*, pendant que le Général Bernes se portoit vers *Crems-Munster*. Ce Général enleva à *Efferding* deux Compagnies de Cuirassiers Bayarois avec leurs Etendarts & leurs Timbales, & s'empara de trois Magazins. L'Infanterie de l'Armée, & toutes les Compagnies de Grenadiers continuans leur marche, arriverent le 4. à *Efferding*, & le Général en chef à *Wels*, où il dina avec plusieurs Officiers Généraux de son Armée. Un Courier lui arriva à l'issuë du dîner, avec la nouvelle que la Ville de *Gemünde*, ayant été coupée, 468. hommes s'y étoient rendus à discrétion, & que les autres Troupes qu'on avoit délogées de leurs retranchemens le long de la Riviere, étoient arrivées à *Lintz*, à l'exception de celles qu'on a faites prisonnières de guerre. On comptoit ce jour-là jusqu'à 4000. des ennemis tués ou faits prisonniers.

Il ne s'agissoit donc plus alors que de leur reste, renfermé presque tout dans *Lintz*, au nombre d'environ huit mille hommes, dont la plupart François, lesquels étans coupés de toutes parts comme ils le sont, & sans esperance d'aucun secours, pourront bien à la fin, peut-être, avoir été dans la contrainte de se rendre également prisonniers de guerre, puisque le Felt-Maréchal leur refuse toute Capitulation. Par-là la Haute-
Autriche

Autriche reviendroit plus subitement sous la Domination de sa légitime Souveraine, qu'elle n'en a été tirée, & avec une perte infiniment plus grande pour l'ennemi. Le Comte de Segur, commande dans *Lintz* les Troupes de France, & l'on assure qu'à une seconde sommation du Comte de Kevenhuller de se rendre à discrétion, il a demandé la libre sortie des François, si l'on ne vouloit pas l'accorder aux Bavaurois; qu'en ce cas il vuideroit tout le Pays avec son monde; on ajoute que Mr. de Kevenhuller lui a fait repondre, que ne s'agissant ni de François, ni de Bavaurois, il vouloit avoir prisonniers les ennemis de la Reine.

Le poste de *Claus* où il y avoit 240. hommes, s'est rendu le 4. au soir; celui de *Spithal*, auquel le chemin étoit par-là frayé, doit s'être rendu également le 5. ou le 6. C'étoit le dernier, & il y avoit 700. hommes.

Nous nous bornerons pour ce mois-ci à ce détail succinct des premières opérations de l'Armée de la Reine de Hongrie & de Bohême, sous les ordres du Felt-Marechal de Kevenhuller, qui ont été aussi rapides, qu'elles ont été heureuses. Mais déjà les Hussars Autrichiens paroissent aux environs de *Passau*.

*Retour de
la Reine à
Vienne.*

VII. *Vienne*. Cette Ville eut le 11. Decembre la consolation d'y voir revenir la Reine. L'Archiduc & l'Archiduchesse Marie-Anne y étoient revenus le 7. Le Canon des Remparts & toutes les Cloches annoncerent le retour de Sa Maj. La Bourgeoisie, au nombre de treize mille hommes, étoit sous les armes, de même que la Bourgeoisie du second ordre; ceux qui jouissent de la franchise de la Cour, & les Académiciens étoient en pareille posture, ce qui for-
moit

avoit aussi un Corps considérable. La Reine étant arrivée à la porte de Hongrie, descendit de son Carrosse, & passa dans une Chaise coupée, dans laquelle elle fit le tour de toute la Conttescarpe, pour voir les réparations & augmentations qu'on a faites depuis son absence aux Forfitifications de la Ville.

Depuis le retour de la Reine à *Vienne*, la Noblesse qui s'étoit retirée dans les Provinces éloignées, y est aussi revenuë; & tout a repris le train, & l'ordre qu'il y avoit dans cette Ville avant le départ de S. M. pour Presbourg.

VIII. Tous les Exprés venus tant de *Boheme* que de la *Haute-Autriche*, ont été chargés de dépêches agréables, & comme la Cour reçoit aussi toute la satisfaction qu'elle devoit attendre de la Couronne d'Angleterre & de la République d'Hollande, elle fait fond que ses affaires prendront bientôt le tour que la juste cause de la Reine peut lui faire espérer. Les Sujets de cette Auguste Princesse se portent de leur côté à tout ce que la fidélité exige d'eux en secours. On compte sur la marche prompte du Ban & de l'arriere-Ban de Hongrie, & sur une assistance de la part de la Russie. Mr. Lanzinski, Ministre de cette Couronne, en donnant part à la Reine de l'avènement au Trône Russe de la Princesse Elifabeth, par une Lettre qu'il lui a remise de cette Princesse, a fait connoître qu'on pouvoit être assuré d'une assistance de la part de la nouvelle Czarine, ayant même déclaré qu'elle avoit résolu de remplir religieusement les engagements contractés par ses Prédécesseurs.

IX. Le 23. que tout se préparoit dans la *Haute-Autriche* à la marche de l'Armée de la Reine

Reine commandée par le Felt-Marechal de Kevenhuller, pour déloger ses ennemis de la Haute-Autriche, Sa Maj. donna un Manifeste que voici, & qui fut répandu d'abord dans cette Province.

MARIE-THERESE, par la grâce de Dieu Reine de Hongrie & de Bohême &c. A tous nos Vassaux & Sujets de nôtre Archiduché d'Autriche sur l'Enns, nôtre grâce & protection.

Il vous est connu d'avance de quelle maniere l'Electeur de Baviere, soutenu par des Troupes étrangères, a attaqué & envahi en partie les Royaumes & Etats héréditaires, qui nous sont échus par le triste décès de nôtre très-cher Pere l'Empereur Charles VI.

Cette invasion inopinée nous obligeant à opposer aux armes injustes de nos ennemis toutes les forces que Dieu nous a accordées, nous avons résolu de commencer par dégager nôtre Archiduché d'Autriche sur l'Enns, dans la ferme confiance que le Tout-Puissant nous accordera sa protection.

Nous nous promettons également de nos fidèles Etats, Vassaux & Sujets, que non-seulement ils ne s'éloigneront pas dans la conjoncture presente du zèle & de la fidélité dont ils ont donné de si belles preuves, pendant plusieurs siècles, à nôtre cher Pere de glorieuse mémoire, aussi-bien qu'à tous nos Ancêtres, & à toute la Sérénissime Maisons mais qu'au contraire ils s'efforceront de remplir tous les devoirs de fidèles Vassaux & Sujets, en concourant de toutes leurs forces à nôtre défense, & en particulier en fournissant à nos Troupes, pendant cette rude saison, les vivres, les voitures, & autres choses nécessaires, & même en prenant les armes contre nos injustes ennemis. Nous repondrons à vos
marques

marques de zèle & de dévoûement, que nous vous demandons dans la situation où nous sommes, par un retour proportionné de bonté & d'attention, lorsque la justice de Dieu nous aura rendu la jouissance paisible de nos Etats héréditaires. Donné à Vienne, le vingt-trois Decembre 1741.

X. Les Régimens de Lobkowitz, Coharri & Vieux-Wolffenbuttel, qui sont en quartiers en Transilvanie & dans la Basse-Hongrie, ont reçu ordre d'en sortir, & de se mettre en marche pour venir en Autriche. La plûpart des autres vieux Régimens, qu'il y a encore dans ces quartiers-là, doivent, dit-on, recevoir bientôt un pareil ordre. On veut présumer que ces Régimens avec la partie du Ban & de l'Arriere-Ban du Royaume de Hongrie qui est en marche, se rendront dans la Moravie pour observer les mouvemens des Troupes de Prusse, qui s'éendent dans ce Pays-là depuis qu'elles se sont emparées d'Olmütz qui en est la Capitale.

XI. Le premier de l'an la Reine donna audience à une Députation des Etats de Transilvanie qui avoient prêté hommage à Sa Majesté dans leur Principauté, quelques semaines auparavant. Le Comte Ladillas Giulaffi, Chancelier de Transilvanie, étoit à la tête de cette Députation, & il remit à la Reine l'instrument de l'hommage qui avoit été prêté. Il fut ensuite admis avec les autres Députés à baiser la main de S. M., & le lendemain il prêta le serment ordinaire comme Chancelier, entre les mains du Comte de Sintzendorff, Grand Chancelier de la Cour.

XII. Le Sérénissime Grand Duc de Toscane arriva le 3. après midi de l'Année de Boheme :

il en avoit remis avant son départ le commandement au Sérénissime Prince Charles son frere , & avoit ordonné que les Troupes entraissent enfin tout de bon en quartiers d'hiver ; ce qui s'est fait depuis ; mais de maniere que l'Armée des Alliés qui est dans ce Royaume , aura peine de se prêter au secours du Corps qu'ils ont renfermé dans *Lintz*. S. A. R. n'a pas jugé à propos de quitter l'Armée de Boheme que les choses n'eussent pris le tour favorable dans lequel elles se présentent ; c'est à-dire , d'avoir repoussé l'ennemi derriere la *Botawa* : Et si la crûe des eaux n'avoit pas rendu impraticable cette riviere , S. A. R. auroit tenté d'aller à lui , & de s'emparer de la Ville de *Piska*.

XIII. La Reine sentant les services que lui rendent les Hussars , en a formé un nouveau Regiment d'un corps de Milices nationales que le District de *Pest* a envoyé cet Été en Silésie , & l'a donné au Colonel Jean Bellefai qui commandoit déjà ce Corps.

XIV. *Francfort*. On n'a pas dit juste lorsqu'on a dit le mois passé , qu'on croyoit que la presente Election d'un Empereur ne demanderoit point tant de séances , qu'avoit eu celle du feu Empereur Charles VI. , & qui ont été de 23. , puisque la vingt-troisième fut tenuë le 13. Janvier. On a délibéré en celle-ci sur les derniers Articles de la Capitulation Impériale ; de sorte qu'il falloit encore quelques séances pour convenir des nouveaux Reglemens qui devront s'observer dans les Jugemens du Conseil Aulique & dans ceux de la Chambre Impériale de *Wetzlar*. L'Electeur de Cologne qui est en cette Ville , a assisté aux dernières séances ; son entrée publique a dû se faire le 20. , l'Electioin d'un Empereur

Empereur le 24. ainsi qu'elle a été fixée; & le Couronnement devoit avoir lieu le 30., s'il n'y a eu du depuis rien de changé dans ces dispositions. Mais il ne paroît plus que la Couronne Impériale puisse échaper à l'Electeur de Baviere.

Le Maréchal de Belleisle revint à *Francfort* le 4. Janvier du voyage qu'il a fait en Saxe & en Boheme, & son Entrée publique a dû s'y faire le 22.

Si tout ce que nous venons de marquer de l'Electon d'un Empereur s'est passé aux jours nommés; on en enrichira nos mémoires le mois prochain.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, en ESPAGNE, & en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **F***Rance.* La fermeté de la Reine de Hongrie & de Boheme à ne point se prêter à un Traité de Partage que le Ministère de cette Couronne avoit conçu; la résolution des Puissances Maritimes de maintenir cette Princesse dans ses possessions; des secours en argent qu'elle reçoit de ces Puissances; & ce qui vient de se passer en Boheme & dans la Haute-Autriche, où les Troupes du Roi, quoiqu'entretenuës à si grands frais, se réduisent d'ailleurs à petit nombre par les maladies qui les enlèvent; tout cela ébranle jusques aux fondemens ce qui a été établi pour que l'Héritage Autrichien fût divisé. Les affaires générales ne s'arrangeant point par conséquent au gré du Ministère, il a été résolu de lever encore soixante mille Mili-

siens, & dix nouvelles Compagnies franches, & d'envoyer un nouveau Corps considérable en Baviere. Ceci est jugé très-nécessaire, pour soutenir le concert avec la cause des Alliés, & si l'on veut en tirer de suite l'indemnité. Les remises continuent donc à passer dans les Pays étrangers; l'Espagne se trouve dans la contrainte d'en recevoir, parce que le retard des Gallions fait disparoître l'argent en ce Royaume: il va, à ce que l'on prétend aussi, des sommes en Piémont, mais sur-tout en Italie; & si l'on pense bien, c'est à l'effet de conclure un Traité d'Alliance avec le Roi de Sardaigne dans lequel le Duc de Modene seroit compris. Sa Majesté Sardaignoise agiroit contre la Reine de Hongrie, en vertu de ce Traité; & ce seroit de concert avec les Rois d'Espagne & de Naples qu'elle se porteroit à dépouiller entièrement la Reine de Hongrie de ses domaines dans cette Région. Mais soit que ce Prince entre dans les vûes du Ministère, soit qu'il se soit déterminé à agir en son particulier, contre la Reine de Hongrie, ou soit enfin que ses démarches soient peut-être tout autres, ses Troupes défilent vers le *Milanez*, pour l'occuper, & il a envoyé à la Cour un Manifeste, où il expose les droits de sa Maison sur le Duché de Milan. Ce Manifeste est une très-longue piece divisée en deux parties, dont la première tend à prouver qu'en vertu d'un Diplôme solennel de l'Empereur Charles-Quint du 12. Decembre 1549. les seuls Descendans mâles des filles & non des petites-filles de Philippe II. sont appellés à la succession au Duché de Milan, après l'extinction totale de la lignée masculine; & qu'en consequence le Roi de Sardaigne, comme Descendant mâle de la Princesse Catherine, fille

du Roi Philippe II., est appelé à la succession au Duché de Milan, depuis l'extinction totale des mâles de la Maison d'Autriche. La deuxième partie de ce Manifeste veut justifier que si les filles & petites-filles de Philippe II. ont été appelées à la succession au Duché de Milan par le Diplôme de Charles-Quint, la postérité masculine de Philippe II. ayant cessé par la mort de Charles II., il n'y avoit après le décès de ce Prince que deux Maisons qui pussent former avec droit des prétentions légitimes sur le Duché de Milan; savoir, celle d'Autriche dans la personne de l'Empereur Leopold, & celle de Savoye dans la personne de Victor Amedée II. Mais celui-ci ayant cédé la préférence à celui-là par une Convention arrêtée entr'eux, il s'ensuit qu'après la mort de l'Empereur Charles VI. dernier Descendant mâle de cette branche, personne ne peut prétendre avec droit à la succession au Duché de Milan, que le Roi Regnant de Sardaigne Charles-Emanuel, Descendant mâle d'une nièce de la Princesse Catherine, fille de Philippe II., & qu'en conséquence les filles des l'Empereurs Joseph & Charles VI. ne peuvent lui être préférées, les femmes devant céder ici aux mâles.

Nous pourrons donner le mois prochain la substance de ce Manifeste du Roi de Sardaigne, d'une façon plus étendue, & le Diplôme de Charles-Quint sur lequel on le fonde. Mais depuis que cette pièce paroît, il semble qu'on soit à la Cour dans une espece de défiance à l'égard de Sa Majesté Sardaignoise; bien loin de conclure avec elle un Traité d'Alliance; peut-être la soupçonne-t-on d'agir de concert avec la Reine de Hongrie, & que les Troupes ne

font point destinées à conquérir le *Milanex*, mais seulement à l'occuper, en cas de besoin, afin de prévenir les Espagnols. C'est là au surplus ce que le tems nous découvrira bientôt.

II. Les Troupes qui sont en *Dauphiné*, en *Provence* & en *Languedoc*, ont ordre de se tenir prêts à marcher au premier commandement, & l'on croit que c'est pour se rassembler toutes dans le *Dauphiné*. Mais l'Escadre de *Brest* qui venoit de se mettre en rade, est rentrée dans le Port, à l'exception de deux Vaisseaux qui sont partis pour *Lisbonne*. Cet ordre de rentrer dans le Port fut donné à Mr. de *Roquefeuille* qui commande l'Escadre, le même jour que Mr. de *Bully* est parti de *Paris* pour *Londres*, ce qui a été de remarque; & depuis que ce Ministre est arrivé à *Londres*, le Roi l'a créé Comte, & lui a fait expédier les Lettres à ce nécessaires. Le Baron de *Wafner* s'étant aussi rendu à *Londres*, il n'y a plus à présent à *Paris* de Ministre de la Reine de Hongrie; ce qui est aussi de quelque remarque.

Le Congrès
de Lille
rompu.

II. Le Congrès de *Lille* est rompu. Les Commissaires qui y ont assisté de la part du Roi, & ceux de la Cour de *Vienne* sont retournés chez eux. C'est là le sort presque ordinaire des longueurs. Mais on débite dans le Royaume que si la séparation de ce Congrès a été infructueuse, c'est ensuite d'un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, par lequel Sa Majesté rend libre un chemin qui conduit de la Ville de *Sedan* par *Saint-Hubert* à *Liege*, avec ordre à tous les Voituriers du Royaume de passer par cette route, à peine de trois cens livres d'amende. On compte que le rétablissement de ce chemin qui étoit interrompu depuis l'an 1718, fera resleurer le

Com-

Commerces de France avec le Pays de Liege & les Provinces d'Hollande.

III. Saïd Effendi, Ambassadeur de la Porte Ottomane, arriva le 16. Decembre à Paris avec une suite de 210. personnes, & descendit à l'Hôtel de Mr. Tiron, qui avoit été préparé pour le recevoir. Il fit le 7. Janvier son entrée publique en cette Capitale avec beaucoup de pompe & de magnificence. Il y avoit à cette entrée 60. Chevaux du Manège du Roi, & 130. de la Petite Ecurie. Le 11. cet Ambassadeur eut son Audience publique du Roi à Versailles; toutes les Troupes de la Garde de Sa Majesté furent sous les armes, & rangées en haye à cette occasion.

*Entrée
publique
de l'Am-
bassadeur
Turc.*

IV. Mr. Amable Feydeau, Evêque de Digne en Provence, a été élu, au mois de Decembre, Général de l'Ordre des Carmes. Le 14. du même mois le Chapitre tenu à Prémontré, élu aussi pour Général des Chanoines Réguliers de cet Ordre, Mr. Pécourt, Abbé de Dammartin, âgé de 36. ans. Cet Abbé remplace dans le Généralat feu Dom Augustin de Rocquevert, mort à Soissons le 31. Octobre dernier.

*Généraux
d'Ordres.*

V. Mr. Boyer, ancien Evêque de Mirepoix, & Précepteur de Mgr. le Dauphin, remplit la place d'Honoraire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, qu'avoit feu le Cardinal de Polignac: Et l'Abbé Prince de Rohan de Ventadour celle qu'occupoit à l'Académie Françoisé Mr. le Duc de la Trimoüille. Cet Abbé y fut reçu le 30. Decembre; il prononça son Discours de réception avec autant de dignité que d'éloquence. L'ancien Evêque de Mirepoix, dont on vient de parler, & qui est Directeur

recteur de l'Académie, lui répondit, & fit aussi un très-beau Discours. Les Cardinaux de Rohan & d'Auvergne assistèrent à cette réception, de même que douze Archevêques & Evêques, les Princesses de Carignan & de Soubise, & beaucoup d'autres personnes de distinction.

Chapitre
de l'Ordre
du St. Es-
prit.

VI. Le jour de l'an les Chevaliers, les Commandeurs & les Officiers de l'Ordre du St. Esprit s'étant assemblés vers les onze heures du matin dans le Cabinet du Roi, Sa Majesté y tint un Chapitre, dans lequel le Cardinal de Tencin, l'Archevêque de Narbonne, l'Archevêque de Bourges, & l'Evêque Duc de Langres furent déclarés Commandeurs de cet Ordre. Le Roi nomma ensuite Chevalier le Duc de Penthièvre. Le Duc de Gèvres prêta le même jour serment de fidélité entre les mains du Roi pour le Gouvernement de l'Isle de France, que Sa Majesté lui avoit conféré peu de jours auparavant, par la démission volontaire du Comte d'Evreux.

E S P A G N E.

I. **S**I le besoin le demande; c'est-à-dire, si ce que le Roi aura de Troupes en Italie, par le Convoi qui y a été transporté de *Barcelonne*, & le second Convoi qui n'est pas encore parti, ne suffit pas pour l'exécution des desseins de la Cour, ces Troupes seront augmentées jusqu'à 37. ou 38. mille hommes, la résolution en est prise. Pour cet effet & par précaution, l'ordre est déjà donné de retenir une partie des Bâtimens qui entreront dans les Ports de *Carthagene* & du Royaume de *Valence*; ils serviront au troisième transport, s'il se fait. En attendant l'Escadre de *Cadix* sous les ordres de l'Amiral Noyarre, forte de quinze Vaisseaux de guerre, que nous avons dit le mois passé devoir se rendre

être à *Antibes*, pour y attendre l'Infant Don Philippe, est effectivement sortie du Port de *Cadix* le 16. Novembre. Mais elle a pris la route du Détroit, & elle observe depuis, avec celle de France commandée par Mr. de Court, la Flotte Angloise de l'Amiral Haddock; de sorte que le départ de l'Infant Don Philippe est différé, quoique la Princesse son Epouse soit accouchée heureusement d'une Princesse le 31. Decembre.

Ce qu'il y a de particulier dans le passage de Monsieur Novarre, est qu'il n'a été troublé en aucune maniere par l'Amiral Haddock qui a également laissé passer tranquillement le premier Convoi de Troupes Espagnoles qui se sont renduës sur les côtes de *Toscane*, au nombre d'environ quinze mille hommes. Mais on veut que l'Amiral Anglois, s'il n'a pas eu de bonnes raisons pour en agir de la sorte, il n'a pû bouger de la Baye de *Gibraltar*, sans risquer beaucoup; que même il lui seroit encore difficile de le faire quant à présent, & quoiqu'il eut été renforcé par des Navires de sa Nation, qui sont venus le joindre depuis peu.

Le mois de Decembre est encore marqué de diverses prises faites sur les Anglois dans la *Méditerranée*, par les Armateurs Espagnols, qui seuls continuent la guerre, de cette façon, contre l'Angleterre, en Europe.

II. On prépare à *Madrid* au Bureau des affaires étrangères une Exposition des motifs qui ont déterminé le Roi à faire passer une Armée en Italie, pour recouvrer les Etats que ses Ancêtres y ont possédés. On se propose d'y faire connoître, que les droits de Sa Majesté à cet égard, ont toujours subsisté, qu'ils ont pû être suspendus, mais non pas annullés, & qu'Elle se

se les est même réservés par les restrictions qui accompagneront son accession au Traité définitif de Vienne de l'année 1737.

III. Mais il y avoit encore le Roi de Portugal, pour achever le nombre des Prétendans à la Succession du feu Empereur. Le 18. Novembre ce Prince tint un Conseil auquel plusieurs Jurisconsultes furent appellés. On y examina de quels droits il seroit fondé à faire valoir sur ladite Succession, du chef de la Reine son Epouse, qui étoit sœur du feu Empereur, & fille aînée de l'Empereur Leopold. On examina aussi dans le même Conseil quelques titres & papiers qui y avoient rapport ; & le bruit court depuis ce tems là, qu'on travaille à Lisbonne à un Mémoire pour mettre ces droits au jour.

Voilà ce qu'on apprend de Lisbonne. On en apprend aussi l'arrivée de la Flotte de Fernambuc ; & de plus, que Mr. de Chavigny, Ministre de France auprès de Sa Majesté Portugaise, signa au mois de Decembre un Traité de Commerce qui se négocioit, & dont les conditions sont très-avantageuses pour les Sujets des deux Puissances.

I T A L I E.

I. **C**OMME les possessions de la Reine de Hongrie en *Italie* sont le but de la conquête de la Cour de *Madrid*, pour l'Infant Don Philippe ; & que d'ailleurs le Roi de Sardaigne, y prétend par le Manifeste qu'il a fait publier ; on a sujet d'être attentif, si c'est de concert ou séparément, que les Troupes de ces Puissances agiront dans une telle circonstance. Celles d'Espagne vont être jointes, comme on l'a dit, par un Corps que le Roi des deux Siciles fait marcher,

marcher, & qui traverse l'Etat Ecclésiastique; mais jusqu'ici elles se tiennent tranquilles où elles ont débarqué, attendant le second convoi de Barcelonne. Le Duc de Montemar qui les commande a déjà fait pour elles une demande singulière: Il a demandé au Prince de Craon que ces Troupes destinées à se rendre dans la Lombardie, fussent admises à traverser les Etats de S. A. R. le Grand Duc de Toscane; c'est-à-dire, que le Duc de Montemar a demandé que les Espagnols passassent par les Terres de l'Epoux pour envahir les Terres de l'Epouse. Le Prince de Craon, sur cette demande, fit assembler le Conseil de Régence à Florence, & le résultat en fut, que comme on étoit hors d'état de s'opposer à ce passage, il falloit y consentir, plutôt que de s'exposer par un refus à voir ravager le Pays; il dépêcha ensuite un Courier à la Cour de Vienne, pour y représenter que la demande du Général Espagnol avoit été si pressante, qu'on n'avoit pas eu le tems d'attendre des ordres du Grand Duc à cet égard. Ce passage a depuis été réglé.

Il est d'ailleurs de la Toscane, que rien ne sera entrepris contre ce Duché, parce que d'un côté le Roi d'Espagne le regarde comme un dépôt sacré, qui doit demeurer au Grand Duc; & que de l'autre, le Roi de France le lui a garanti de la manière la plus solennelle. Les Ministres d'Espagne & de France à la Cour de Rome, ont donné au Pape les plus fortes assurances sur cet article.

II. Quant aux Troupes que le Roi de Sardaigne a mises sur pied depuis la mort de l'Empereur pour servir à ses desseins, il en a fait avancer deux Corps sur la frontière de ses Etats

du

du côté du Milanez, lesquels s'étant réunis en un seul, composent une Armée de 25. mille hommes, qui s'est assemblée dans le Tortonois. Cette Armée ayant passé la *Staffora*, entra le 24. Decembre dans le District de Pavie. Le 25. un Corps qui en fut détaché, commença de jeter un Pont sur le Pô; un autre Détachement s'est avancé jusqu'au *Tessin*, & a aussi commencé d'y jeter un Pont. Après que l'Armée Piémontoise eut passé ces deux rivières, elle entra dans le *Vigevanasco* & dans la *Lomelline*; & l'on en doit croire presentement une partie entrée dans *Milan*, où le Roi de Sardaigne l'aura joint pour s'y faire proclamer *Duc de Milan*; car il n'y a point d'Armée qui lui eut pû faire opposition; & les Habitans de cette Capitale sont en possession du Privilege, que dès qu'un ennemi a passé le *Tessin* sans qu'il y ait d'Armée à lui opposer, de se soumettre à lui, & de le reconnoître pour leur Souverain.

Le Comte de Traun, Gouverneur Général de ce Duché, qui depuis les mouvemens du Roi de Sardaigne, n'avoit cessé de lui en faire demander le sujet sans pouvoir l'apprendre, a informé la Cour de *Vienne* par des Exprès, de tout ce qui se passoit; & dans ces occurrences est arrivé à *Milan* le Marquis Ferdinand de Bartholomei, nommé Ministre de la Reine & du Grand Duc auprès du Roi de Sardaigne, lequel est parti pour Turin par ordre, sur la premiere nouvelle qui fut portée à *Vienne* des desseins du Roi de Sardaigne. Comme on a vû depuis le Manifeste de ce Prince, on ne sauroit se flater, que les choses se changent en faveur de la Reine de Hongrie. Cependant
l'on

l'on voit encore le Gouvernement du *Milanez* entretenir la même correspondance que par le passé avec la Cour de *Turin*, & les dispositions qu'on fait à *Milan* pour se défendre ne paroissent pas telles qu'elles devroient être; ce qui fait courir des bruits que S. M. Sardaignoise agit conjointement avec la Reine de Hongrie & les Anglois; mais le contraire gagne plus de croyance, & l'on sera bientôt à la découverte des démarches de ce Prince, qui, de quel côté qu'il tourne, il ne peut que lui en revenir.

Le Duc de Modene, dans ces circonstances, fortifie les Places de ses Etats, & particulièrement la Ville de la *Mirandole*: Il se moule sur la Cour de *Turin*, dans les intérêts de laquelle il se trouve certainement. Ses Troupes au nombre que nous les avons dites, sont régulièrement payées & parfaitement bien entretenues.

III. Les Venitiens affectent de regarder encore d'un œil indifférent ce qui se passe dans leur voisinage, l'affaire de la Neutralité n'ayant jusqu'ici été suivie d'aucun engagement formel: Ils veulent premièrement exécuter les arrangemens qui ont été jugés nécessaires pour la sûreté de leur République, & avoir sur-tout dans le *Veronois* l'Armée d'observation dont on a parlé; Armée qu'ils veulent même augmenter d'onze Compagnies de Cavalerie de 60. hommes chacune, & de 36. Compagnies d'Infanterie de 40. hommes l'une. On retire aussi de la Dalmatie huit mille hommes pour augmenter encore l'Armée. Par là elle sera forte de 36. à 37. mille hommes.

ARTICLE VI.

Qui contient les Naissance, Mariage & Morts des personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **O**N n'a de *Naissance* à annoncer que celle de la Princesse dont Madame de France, Epouse de l'Infant Don Philippe d'Espagne, est heureusement accouchée à *Madrid* le 31. Decembre.

II. *Mariage*. Celui du Prince Guillaume, frère du Roi de Prusse, avec la Princesse Louise-Amelie de Brunswick-Wolffembutel, fut célébré le 6. Janvier à *Berlin* avec une magnificence qui mérite quelque détail.

Le Roi de Prusse accompagné de tous les Princes du sang & de quelques Princes étrangers, qui se trouverent à *Berlin* pour participer aux fêtes, se rendit vers les sept heures & demie du soir à la Salle destinée pour la cérémonie du Mariage, où toute la Cour se trouvoit déjà en habit de *gala*. Vers les huit heures la Reine Regnante & la Reine mere y conduisirent la Princesse fiancée. Leurs Majestés étoient accompagnées de Mesdames les Margraves d'Anspach, de la Duchesse Regnante de Wolffembutel, des autres Princeses sœurs du Roi, & de la Princesse d'Anhalt-Zerbst. La Reine Regnante avoit un habit de velours verd en broderie d'argent tout parsemé de diamans, de perles & autres pierres, qui passoient en valeur dix millions de florins. La Reine mere étoit en habit de velours noir & d'hermine avec quantité de bijoux également de très-grand prix. Le Prince & la Princesse fiancés étoient habillés de moire d'ar-

gent ;

gent; la Princesse avoit sur la tête une Couronne enrichie de diamans & de perles, estimée un million & demi de florins. Le Sr. Sach, Chapelain de la Cour, fit la cérémonie de benir le Mariage. Lorsque les bagues furent échangées, on fit une salve de vingt pièces de Canon, qui fut suivie de deux autres salves. La cérémonie finie, le Roi, les deux Reines, les nouveaux mariés, & tous les Princes & Princesses de la Maison Ducale de Brunswick souperent à une table; & on en servit dix autres de 40. couverts chacune pour les Princes, les Seigneurs & Dames de la Cour, & pour les Ministres étrangers. Après le souper il y eut bal, qui dura jusqu'à une heure du matin. Il y a eu de très belles illuminations à l'occasion de ce Mariage, & les fêtes ont duré toute la semaine.

III. *Morts.* Le 5. Decembre Ulrique-Eleonore Reine de Suede, mourut de la petite verole, âgée de 53. ans, dix mois & douze jours, étant née le 23. Janvier 1688. Cette Princesse étoit fille de Charles XI. Roi de Suede, & d'Ulrique-Eleonore Princesse de Dannemac. Elle a succédé au Roi Charles XII. son frere, tué au Siège de *Fredericshall* en Norwege, & en 1720. elle abdiqua en faveur du Prince son Epoux, qui fut proclamé Roi du depuis par les États du Royaume.

La Duchesse Douairiere de Marlborough, est morte le 18. à *Londres*, âgée de 83. ans, laissant des Biens très-considérables; elle étoit l'Epouse du Duc de Marlborough, fameux dans les guerres des derniers tems.

Messire Jean-Louis de la Bourdonnaye, Evêque de *St. Pol de Leon*, a aussi payé le tribut à la nature.

Don Bernard de Montfaucon, Religieux Bénédictin de la Congrégation de St. Maur, Honoraire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & si connu dans la République des Lettres par le grand nombre d'Ouvrages d'érudition qu'il a donnés au Public; mourut le 21. Decembre dans l'Abbaye de *Saint Germain des Prés*, âgé de 88. ans.

Mr. Adrien-Pierre de Hinojosa, Président de la Cour de Justice de Hollande, de Zelande & de Frise, mourut à *La Haye* le 28. dans la 74. année de son âge.

Le 13. Janvier décéda dans la même Ville Dona Marie-Madelaine de Riano de la Cerda, Marquise de Valdeguerres; elle étoit mere de la Marquise de St. Gilles.

Le Duc de Beauvilliers, Mestre de Camp de Cavalerie au service de France, est mort dans le même mois à *Paris*, âgé seulement de 29. ans.

F I N.